

l'Europe
s'engage
à La Réunion



RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION FSE 2011

PROGRAMME OPERATIONNEL FSE 2007 – 2013

CCI 2007 FR 051 PO 004

Etat membre : France
Région : Ile de la Réunion
Objectif : Convergence



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
1. IDENTIFICATION	5
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL	5
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	5
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	5
2.1.2 Informations financières	6
2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie.....	9
2.1.4 Participation allouée par groupes cibles	12
2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée.....	12
2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE	13
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	16
2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence	16
2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics	16
2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement	16
2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination	17
2.2.4.1. <i>Promotion de l'égalité entre hommes et femmes</i>	17
2.2.4.2 <i>Promotion de la non discrimination [Partie Commune à tous les RAE]</i>	17
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	19
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu) 19	19
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer	19
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »	21
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer	26
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer	29
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion	31
2.4.7 Loi de modernisation de l'agriculture	33
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)	35
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	36
2.7. Modalités de suivi	38
2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2011	38
2.7.2 Actions relatives au niveau national.....	42
2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales.....	43
2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS).....	53
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)	54
3- MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES	55
3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	56
3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1	57
3.1.1.1 <i>Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1</i>	57
3.1.1.2 <i>Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1</i>	60
3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1	68
3.2. Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	69
3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis au niveau de l'axe prioritaire 270	270
3.2.1.1 <i>Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2</i>	70
3.2.1.2 <i>Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2</i>	75



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au niveau de l'axe 288

5. ASSISTANCE TECHNIQUE	90
6 APPROCHE INTÉGRÉE FEDER / FSE EN FAVEUR DES QUARTIERS URBAINS EN DIFFICULTÉ	91
6.1 PRÉSENTATION DU CONTEXTE.....	91
6.2 DONNÉES CLÉS DE LA COMPLÉMENTARITÉ DES MESURES FEDER / FSE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES À LA RÉUNION.....	94
6.3. PREMIER ÉTAT DES LIEUX DES INTERVENTIONS SOUTENUES PAR LE FSE EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES, ET DES DONNÉES DE SUIVI EXISTANTES.....	98
6.4. PRÉCONISATIONS DU CABINET D'ÉTUDES	103
7. INFORMATION ET PUBLICITÉ	105



INTRODUCTION

Approbation du Programme Opérationnel FSE de l'île de la Réunion

Le PO FSE de l'île de La Réunion (2007FR051PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 16 Novembre 2007.

L'année 2010 a constitué le rendez-vous à mi parcours de la mise en œuvre du programme opérationnel. Le PO révisé a été approuvé par la Commission Européenne le 7 mars 2012.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999 « *pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2011.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Objectif concerné	Convergence
	Zone éligible concernée	Région ultrapériphérique
	Période de programmation	2007-2013
	Référence du programme (Numéro de code CCI)	2007FR051PO004
	Intitulé du programme	PO FSE de l'île de La Réunion
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année faisant l'objet du rapport	Année 2011
	Date d'approbation du rapport annuel par le comité de suivi	Procédure écrite de juin 2012

2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

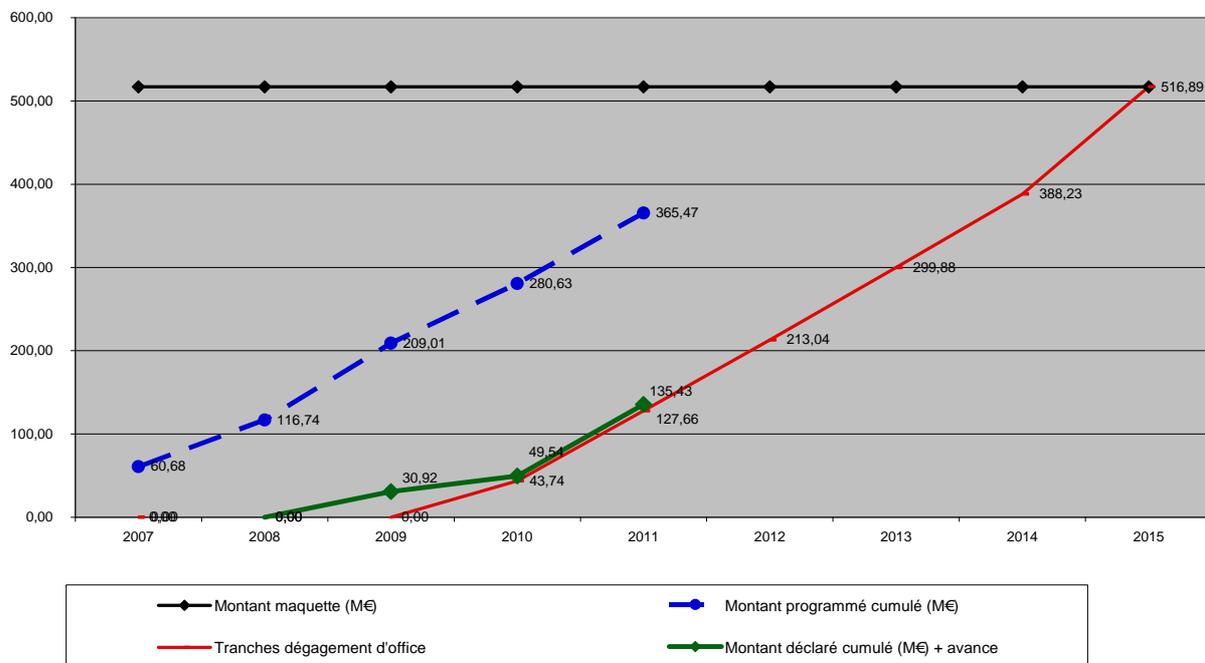
Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1 et 2.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

2.1.2 Informations financières

Evolution annuelle de la programmation du FSE Convergence Ile de la Réunion



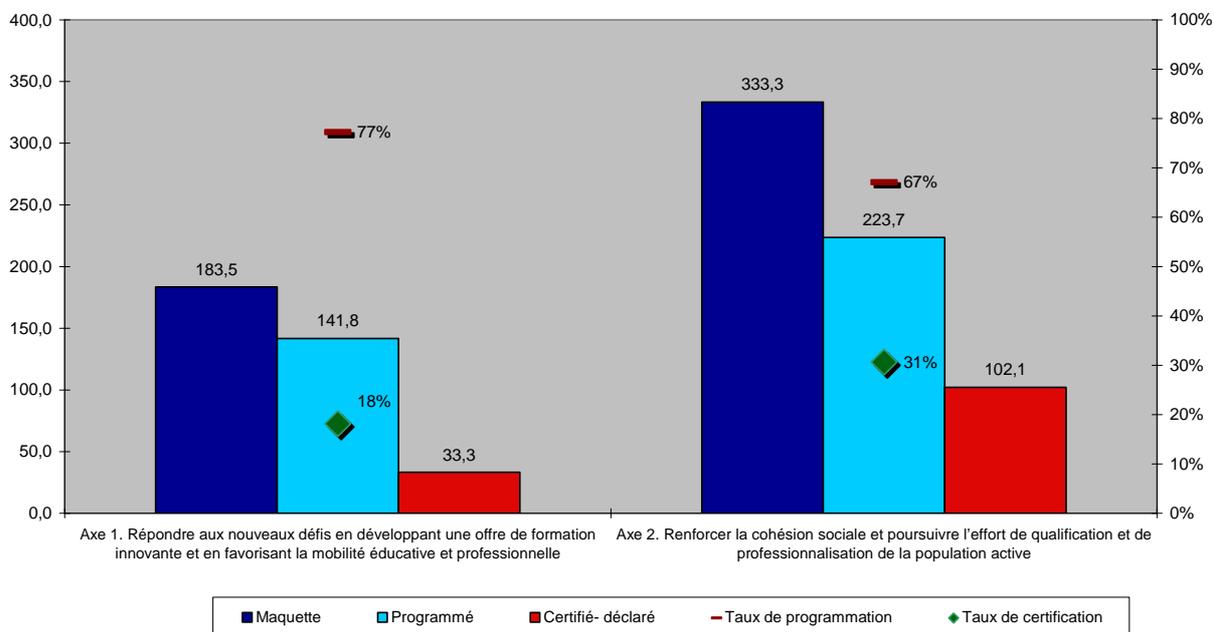
Années	2007	2008	2009	2010	2011
Montant maquette (M€)	516,89	516,89	516,89	516,89	516,89
Montant programmé cumulé (M€)	60,68	116,74	209,01	280,63	365,47
Montant déclaré cumulé (M€)	0,00	0,00	30,92	49,54	135,43
Tranches dégageement d'office	0,00	0,00	0,00	43,74	127,66
Avancement de la programmation %	12%	23%	40%	54%	71%
Avancement des montants déclarés	0%	0%	6%	10%	26%
Rapport montants certifiés déclarés / montants programmés			15%	18%	37%

Au 31 décembre 2011, la programmation du FSE (71 %) progresse significativement par rapport à 2010 (54 %) et le niveau de dépenses certifiées déclarées est passé de 6,65 % à 23,81 %. Le rythme des certifications a progressé corrélativement. En effet, le rapport entre les montants certifiés déclarés à la Commission et les montants programmés passe de 18 % en 2010 à 37 % en 2011.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

Avancement par axe du programme FSE convergence Ile de la Réunion



Programmation UE en millions d'euros	Axe 1. Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	Axe 2. Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	Total
Maquette	183,5	333,3	516,9
Programmé	141,8	223,7	365,5
Certifié- déclaré	33,3	102,1	135,4
Taux de programmation	77%	67%	71%
Taux de certification	18%	31%	26%
Rapport Certification / Programmation	24%	46%	37%

- ✓ **L'axe 1** : Le niveau de programmation de cet axe (77 %) se situe au niveau attendu grâce notamment au dynamisme des mesures de formation du secteur sanitaire et social. Les mesures à dispositif permanent contribuent aussi à cette performance.
- ✓ **L'axe 2** : Le niveau de programmation (67 %) est tiré par des mesures de formation professionnelle des adultes et du RSMA ; les moindres performances de certaines mesures sont liées aux retards liés aux procédures de marchés publics de formation (mesure 2-14 et 2-20 par exemple).



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Données financières au 31 Décembre 2011

Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
---	---------------------------------------	------------------	--	---

Axe prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	53 091 558,70	53 033 463,99	58 094,71	26 725 267,31	32 762 431,08
---	---------------	---------------	-----------	---------------	---------------

Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	152 542 662,36	152 134 765,68	407 896,68	37 346 836,96	90 364 097,89
--	----------------	----------------	------------	---------------	---------------

Total général	205 634 221,06	205 168 229,67	465 991,39	64 072 104,27	123 126 528,97
----------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------	----------------------	-----------------------

Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	205 634 221,06	205 168 229,67	465 991,39	64 072 104,27	123 126 528,97
---	-----------------------	-----------------------	-------------------	----------------------	-----------------------

Les remontées de dépenses des bénéficiaires ont permis d'adresser **7** déclarations de dépenses à la Commission. Le montant des remboursements communautaires s'élève à **123 126 528,97 euros**.



2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie

N° de référence de la Commission : CCI 2007FR051PO004

Nom du programme : PO FSE ILE DE LA REUNION

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné: 07/03/2012

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code * Dimension 1 Thème prioritaire	Code 01 Dimension 2 Forme de financement	Code 07 Dimension n 3 Territoire	Code * Dimension 4 Activité économique	Code FR94 Dimension 5 Localisation	Montant UE en €
62 - Développement de systèmes et de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés ; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE	22 - Autres services non spécifiés	ILE DE LA REUNION	9 665 053,92
64 - Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences					33 281 461,09
65- Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail					0
66 - Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail					58 748 785,84
68 - Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises					4 289 905,68
69- Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes					



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code * Dimension 1 Thème prioritaire	Code 01 Dimension 2 Forme de financement	Code 07 Dimensio n 3 Territoire	Code * Dimension 4 Activité économique	Code FR94 Dimension 5 Localisation	Montant (UE)
70 - Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale			22 - Autres services non spécifiés		39 667,00
71 - Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées: lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE			37 133 704,83
72 - Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser en permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance			22 -Autres services non spécifiés		6 203 575,01
73 - Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité			18 - Éducation		213 045 942,79



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code * Dimension 1 Thème prioritaire	Code 01 Dimension 2 Forme de financement	Code 07 Dimension 3 Territoire	Code * Dimension 4 Activité économique	Code FR94 Dimension 5 Localisation	Montant (UE)
74 - Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises			22 - Autres services non spécifiés		1 993 950,00
85 - Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle					120 623,00
				Total	365 469 405,58



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

2.1.4 Participation allouée par groupes cibles

Répartition du FSE en 2011 conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) 1828/2006 du 8 décembre 2006

		Nb en 2011	dont femmes
Participants	Entrants	49 627	23 506
	En cours (1)	67 707	25 352
	Sortants	45 060	19 528
Statut	Indépendants(2)	985	400
	Chômeurs (3)	28 563	12 878
	Inactifs (4)	3 090	1 285
	Inactifs en formation (5)	12 422	4 964
Age	24 ans	16 513	7 602
	25 à 54 ans	28 295	11 826
	55 ans	252	100
Groupes vulnérables	pers. handicapées	500	208
	autre pers. défavorisées	3 595	1 473
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	1 213	488
	CITE 3 (niveau 4)	2 878	1 017
	CITE 4 (niveau 3)	11 753	5 328
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	29 216	12 694

(1) personnes entrées antérieurement à 2011 dans les dispositifs

(2) personne en emploi non salarié, bénévoles, autres

(3) y compris chômeur longue durée

(4) toute personne jeune, n'ayant jamais travaillé, ou toute personne qui souhaite rentrer sur le marché du travail, après une longue période d'inactivité, sans inscription comme demandeur d'emploi. Cette catégorie se distingue des participants «inactifs en formation» qui est déjà en formation avant son entrée dans l'opération cofinancée.

(5) scolaire, étudiants, autres

Le nombre de participant est celui du nombre de bénéficiaire ultime des opérations programmées en 2011. Les structures ayant obtenu un financement du FSE pour la mise en œuvre d'opérations en faveur d'un public donnée ne sont pas répertoriées en tant que bénéficiaire.

2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2011



2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE

Le rythme de la programmation en 2011 reste soutenu. En effet, 131 dossiers ont été programmés, soit 26 de plus que l'année précédente. 95 % des mesures du programme opérationnel ont été concernées.

a) Intégration de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de toute action spécifique en la matière

La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes est appréhendée à un double niveau dans le programme opérationnel FSE :

- de manière transversale ;
- au sein d'actions spécifiques ;

De manière transversale, les actions inscrites au programme opérationnel FSE sont mises en œuvre conformément aux dispositions réglementaires existantes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et font l'objet, si nécessaire, d'une adaptation systématique aux problématiques locales. Aussi, lors de l'instruction des demandes de subvention et notamment lors de l'analyse des critères de sélection, un regard attentif est porté sur la prise en compte de ces dispositions. Une vérification circonstanciée est renouvelée au moment du bilan.

Dans ce sens, tous les cadres d'intervention agréés par le Comité de programmation depuis 2007 font obligation aux porteurs de projets de fournir des indicateurs sexués conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) n°1086/2006. Ces données sont renseignées sur la base des bilans d'actions qui sont pris en compte dans des déclarations de dépenses à la Commission.

En 2011, au titre de la mesure 2-19 et des actions spécifiques, le FSE a soutenu le projet FLO 8 qui est un dispositif d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des femmes très éloignées de l'emploi. Le projet visait à promouvoir l'égalité des chances et lutter contre le processus d'exclusion professionnelle développé ou subi par des femmes ayant un faible niveau d'employabilité. Il a concerné 120 participantes sur l'ensemble de l'île à travers des séances de formation professionnelle, de coaching et d'ateliers. Il s'articulait autour de 2 phases : la préparation/accompagnement puis le placement.

De même, en 2011, au titre de la mesure 2-18, le FSE a soutenu le programme d'activités transversales de l'association CHANCEGAL dans ses actions de :

- promotion de l'égalité des filles et des garçons dans le système éducatif ;
- communication et de sensibilisation du public, des partenaires associatifs, des entreprises et organismes publics sur la problématique de l'égalité des chances ;
- promotion de l'égalité professionnelle en élargissant le réseau d'entreprises réunionnaises qui s'engagent sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

L'effort sur le thème de l'égalité des genres s'est globalement accru en 2011.



b) Actions visant à accroître la participation des migrants à l'emploi et à renforcer ainsi leur intégration sociale

Dans le cas de la Réunion, la problématique de l'intégration des populations migrantes se pose dans un contexte différent de celui de l'Europe continentale. Les actions de formation, de lutte contre les exclusions sont destinées à l'ensemble des publics résidant à La Réunion, y compris les publics migrants.

c) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et ainsi à améliorer l'inclusion sociale des minorités

Au même titre que la problématique des populations migrantes, les actions bénéficiant du soutien du FSE visent un large public compte tenu du contexte socio-économique de La Réunion.

d) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées

Conformément à l'annexe XXIII du règlement CE 1086/2006, ont été identifiées au titre du programme opérationnel FSE les minorités suivantes :

- personnes en situation d'illettrisme,
- personnes handicapées.

En lien avec les orientations européennes, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion fait de la lutte contre l'illettrisme, de l'égalité des chances et de l'insertion des personnes handicapées des priorités majeures. A ce titre, ces dispositifs constituent un des objectifs stratégiques de l'axe prioritaire 2 du programme opérationnel.

Le FSE a été mobilisé en 2011 sur des opérations de portée transversale traduites dans la mission d'appui à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Cette mission s'articule autour de trois actions :

- l'animation de la gouvernance et la veille stratégique et technique visant à maintenir la dynamique et la coordination du réseau local ;
- le conseil et l'animation du portail ressources illettrisme consistant à informer, accueillir et accompagner les acteurs du réseau à travers la mise en place d'une base de ressources et d'un espace d'échange ;
- la professionnalisation des acteurs par la coordination des actions de formation des formateurs, l'accompagnement des services d'accueil et d'orientation pour la sensibilisation et le repérage des situations d'illettrisme.

A ceci se sont combinées des actions directes d'intervention auprès des publics concernés par les situations d'illettrisme dans le cadre de la Charte partenariale de lutte contre l'illettrisme.

e) Actions innovantes, présentation des thèmes, des résultats de ces actions, de leur diffusion et de leur intégration

Les actions innovantes sont identifiées au sein de l'axe prioritaire 1 du programme opérationnel FSE.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

En 2011, le FSE a soutenu des actions relevant de la mesure 1-04 – *Structurer une offre de formation innovante*, autour de deux dispositifs de formation à destination des publics en difficultés. Ont été mises en œuvre :

- les actions tremplins vers l'emploi visant à élaborer ou conforter un projet professionnel dont le contenu est tourné vers l'accès ou le retour à l'emploi ;
- les Entreprises d'Entraînement Pédagogique reproduisant le support d'une formation individualisée qui reproduit de manière identique les fonctions d'une entreprise, hormis celle de la production.

f) Actions transnationales et/ou interrégionales

L'expérimentation transnationale est prévue au titre de l'axe 1 du programme opérationnel.

Une action nouvelle a été programmée au titre de la mesure 1-06 – Transnationalité et expérimentation sur problèmes concrets. La première édition des entretiens de l'excellence a pour but d'informer et de mettre en contact des jeunes scolaires en situation de pré-orientation avec des professionnels dans un domaine représentatif des voies d'excellence.



2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des mises en œuvre des aides à l'investissement.

C'est le cas par exemple :

- des règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- de à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (n°X60/2008) ;
- de à la reconduction du régime d'aide relatif au soutien à l'emploi scientifique et à la mobilité vers les entreprises à partir de la recherche appliquée (POST DOC).

2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics concernant des projets bénéficiant d'un concours du FSE sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

La professionnalisation des agents de l'Office National des Forêts a contribué au respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement. Les enjeux de ces actions sont multiples car au-delà de l'insertion des publics en difficultés ils participent aussi à la sauvegarde écologique (sauvegarde des milieux naturels notamment en prévention des incendies)

De même les formations aux métiers agricoles soutenues par le FSE en 2011 participent par la diffusion de leurs contenus au respect de ces règles.



2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

2.2.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les interventions prévues au titre du FSE prennent en compte de manière permanente la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments sont examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- Egalité professionnelle,
- Egalité en droit et en dignité,
- Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela, avec le concours du FSE, un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

2.2.4.2 Promotion de la non discrimination [Partie Commune à tous les RAE]

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
 - mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera, d'une part, à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
 - soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...). Ainsi, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes a pu être abordée en 2010 à travers deux actions :
- le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :
 - des formations au respect mutuel des deux sexes pour faire reculer à terme les représentations stéréotypées du rôle de l'homme et de la femme dans la société et lutter contre les violences faites aux femmes ;
 - la sensibilisation à la mixité professionnelle pour encourager la parité filles garçons dans les filières porteuses d'avenir ;
 - la sensibilisation au développement d'une éducation à la mixité s'appuyant sur la culture des jeunes ;
 - la production et la diffusion d'outils de communication ;
 - la formation des personnels en matière d'égalité des chances ;
 - le développement de la recherche par la réalisation d'une action d'intégration de la démarche égalité dans deux établissements scolaires pilotes ;
 - et, la reconduction de l'action « FLO8 » destinée exclusivement aux femmes sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuses de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 120 femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2011.



2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

L'année 2011 a été marquée par le croisement de diverses contraintes engendrant un surcroît d'activité pour les services. A l'obligation de répondre à l'audit CICC de mai 2011 s'est conjuguée l'accentuation des efforts pour la remontée des dépenses pour éviter le dégageant d'office. Rappelons que la stratégie de certification des dépenses qui avait présidé aux choix précédents a amené logiquement à une accentuation des efforts en 2011.

2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication
- l'agro-nutrition
- les énergies renouvelables
- l'environnement
- le tourisme

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.



2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

• **dans le domaine de l'énergie :**

- parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
- développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
- développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
- engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
- adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.

• **dans le domaine des déchets :**

- atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
- prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
- favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.

• **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**

- mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
- valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
- réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
- mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- **dans le domaine de l'eau :**

- inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
- favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.

- **dans le domaine des pollutions et de la santé :**

- atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
- assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
- engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
- engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

- **dans le domaine des transports :**

- mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.

- **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**

- mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- Bâtiments et urbanisme,
- Transports,
- Energie,
- Biodiversité,
- Risques, santé, déchets,
- Gouvernance.

En voici les principales avancées par chantier :

➔ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- Engager une rupture technologique dans le neuf accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

➔ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité

Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Expérimenter le péage urbain
- Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

➔ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plan d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- Etendre les certificats d'économies d'énergie



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- Elaborer la Trame verte et bleue
- Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- Réforme du CESE et du CESR
- Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel

→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes, et en gérant plus durablement les déchets.

- Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- Étendre les moyens de lutter contre les inondations
- Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)



2.4.3 Les Etats-Généraux de l’Outre-Mer et le Comité Interministériel de l’Outre-Mer

De la mi-avril au mois d’octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d’outre-mer afin de permettre, l’émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l’échelon local qu’à l’échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l’environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l’égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l’Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l’égalité des chances des Français de l’Outre-mer, le Délégué général à l’Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l’Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l’Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d’identifier, au vu des spécificités des Collectivités d’Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.
- d’évaluer les résultats des politiques conduites par l’Etat Outre-mer et les progrès en termes d’égalité des chances pour les populations d’Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s’est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L’ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l’Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.



THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme a été publié à la fin de l'année 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filieres animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.



GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Projet d'ouverture de la desserte de Roissy**
- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes** : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.

Sport :

- Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :

- **Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010.**
- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale.**
- Dans le domaine de l'**excellence universitaire**, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada)
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut- fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.
- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions seront faites pour le 1er mai 2010.



- **Commissaire au développement endogène** : leur recrutement était en cours.

Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 19 juillet 2011, la décision n°448/2011/UE qui modifie la décision 2004/162/CE du 1^{er} février 2004, relative au régime d'exonérations/réductions d'octroi de mer accordées à certains produits dans les départements d'outre-mer.

Cette décision, qui entre en vigueur le 1^{er} février 2012, prévoit :

- 1) le retrait des listes A, B et C des produits figurant à l'annexe de la décision 2004/162/CE pour lesquels il n'existe plus de productions locales ou pour lesquels les différentiels ne sont plus appliqués.
- 2) une diminution du différentiel maximum de taxation autorisé pour certains produits pour lesquels la Commission constate une sous utilisation.
- 3) le retrait des produits pour lesquels aucune importation de produits équivalents à la production locale n'est constatée pendant les trois années (2005/2006/2007) analysées par la Commission.
- 4) l'insertion dans la liste guyanaise d'une cinquantaine de produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

La décision n°448/2011/UE du Conseil fait suite à la proposition et au rapport adoptés en décembre 2010 par la Commission et qui ont été établis sur la base du document de synthèse remis par les autorités françaises en avril 2010.

L'octroi de mer contribue de manière essentielle au développement économique des régions d'outre-mer :

Depuis la transmission de ces documents, les régions d'outre-mer restent affectées comme partout ailleurs par la crise économique et financière mondiale et la dégradation de la conjoncture

La dynamique économique du début des années 2000, caractérisée par d'importants chantiers de construction en habitat et en infrastructures (routes, établissements scolaires...) s'est renversée depuis 2009.

Les données relatives à l'emploi traduisent cette aggravation de la situation socio-économique des DOM, dans des proportions démontrant l'extrême fragilité et la vulnérabilité de ces petites économies « insulaires ».

Néanmoins, malgré cette dégradation de la conjoncture, le taux de création d'entreprises est resté élevé dans les quatre régions d'outre-mer par rapport à celui constaté en France continentale. Ce taux, tiré par les créations de très petites entreprises (TPE) dans les secteurs clés pour les économies domiennes que sont l'agro-nutrition et le BTP, justifie la pertinence de l'aide fiscale apportée par les différentiels de taux d'octroi de mer en tant que facteur de dynamisme de la création d'entreprises de production locale.

L'octroi de mer se situe donc au premier rang des outils d'intervention publique dans les régions d'outre-mer et contribue de manière essentielle au développement économique des départements d'outre-mer.

Le soutien apporté par l'octroi de mer représente une part substantielle du PIB marchand des régions d'outre-mer :

L'octroi de mer constitue un soutien essentiel à la production locale et les différentiels de taux autorisés par la Commission, malgré la persistance de handicaps structurels lourds qui frappent les économies domiennes, ont été utilisés avec le plus de souplesse possible par les conseils régionaux dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Le régime d'aide aura ainsi permis, dans une grande majorité des cas, de limiter dans des secteurs importants en termes d'emplois, notamment, la grande dépendance au regard des importations des quatre régions d'outre-mer.

Dans des marchés intérieurs globalement croissants, dans lesquels la production locale a des difficultés à gagner des parts de marché, la part des importations démontre bien par ailleurs que l'aide par les différentiels d'octroi de mer ne constitue toujours pas une entrave aux importations.



2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques opérateurs de manière expérimentale.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

S'agissant du FEDER, la stratégie s'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.

S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.

2.4.7 Loi de modernisation de l'agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française. L'ensemble des dispositions de cette loi s'applique dans les DOM.

1. Renforcer la sécurité alimentaire

- Par la mise en place d'une politique publique de l'alimentation déclinée en un programme national pour l'alimentation (PNA) comprenant les outils suivants :
- un observatoire de l'alimentation ;
- la mobilisation du fonds de valorisation et de communication pour financer les actions du PNA ;
- l'engagement des industriels agroalimentaires ;
- la possibilité de rendre obligatoire l'indication du pays d'origine ;
- le respect des règles nutritionnelles ;
- l'encadrement de la distribution de l'aide alimentaire

2. Modifier les missions de l'enseignement agricole

Les mesures phares de cet objectif sont :

- une modification des missions de l'enseignement et de la formation agricoles publics,
- une modification des règles portant sur les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole,
- la création d'un conseil de l'éducation et de la formation,
- l'alignement des missions de l'enseignement et de la formation agricoles privés sur celles de l'enseignement et de la formation professionnelles publics,
- une nouvelle dénomination de l'enseignement et de la formation agricoles : aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

3. Renforcer la compétitivité de l'agriculture

Les enjeux de cet objectif sont :

- le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs en consolidant organisations de producteurs et les interprofessions ;
- le recours aux dispositifs de couverture des risques par la mise en place d'un fonds de gestion à 3 sections (une section pour indemniser les pertes économiques liées à des



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

aléas sanitaires ou environnementaux, une section pour financer les aides aux primes d'assurance récolte portée à 65 %, une section pour indemniser au titre des calamités agricoles)

- la facilitation du fonctionnement des entreprises agricoles par la réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour les élevages, et par la simplification des procédures d'enregistrement en cas de regroupement ou modernisation d'exploitations d'élevage sans augmentation de capacités,
- le lissage des prélèvements pour prendre en compte l'irrégularité des résultats par notamment la possibilité d'acquitter en deux fois, par la possibilité d'affecter les terres utilisées pour l'exercice de l'exploitation au patrimoine personnel, par la révision des indices d'actualisation du prix des fermages.

4. Préserver les terres agricoles

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'observatoire de la consommation des espaces agricoles,
- l'instauration d'une commission départementale,
- une taxation sur les plus values dégagées lors de la vente de terrains nus devenus constructibles,
- un encadrement de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles

5. Mobiliser le bois des forêts et réorganiser les chambres d'agricultures

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'instauration dans chaque région d'un plan pluriannuel régional de développement forestier ;
- la mise en place de stratégies locales de développement forestier ;
- la définition des compétences des chambres d'agricultures en matière forestière, réintroduites et actualisées ;
- l'affectation des moyens des chambres d'agricultures au niveau régional.



2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 (pérennité des opérations) du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été identifiée en 2011.



2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée plurifonds et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes entre fonds ont été établies :

- S'agissant des interventions renforçant la compétitivité des hommes, quelques lignes de partage claires ont été définies :

entre le FEDER et le FSE sur :

- les interventions dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle : sont pris en compte dans le cadre du programme FEDER les investissements en faveur des établissements d'enseignement et de formation professionnelle alors les cycles de formation professionnelle, les interventions en faveur des étudiants, des équipes pédagogiques et des systèmes de formation relèvent du champ d'intervention du FSE.
- la recherche : les infrastructures de recherche, les programmes de recherche et les actions visant la diffusion de la culture scientifique et technique bénéficient d'un concours du FEDER alors que le FSE se concentre notamment sur les allocations de recherche doctorale et post-doctorale.

entre le FEADER et le FSE sur :

- le développement rural : les formations menées dans le cadre du développement rural ont été soutenues par le FSE tandis que le FEADER a financé les formations des actifs agricoles.

entre le FSE et le FEP sur :

- l'accompagnement de la filière pêche : le FSE intervient sur les dispositifs de formation initiale et continue à destination des publics concernés. Le FEP est orienté sur le développement et la structuration de la filière.
- S'agissant des interventions agissant sur la compétitivité économique, quelques lignes de partage ont été définies, d'une part, entre le FEDER et le FEADER et, d'autre part, entre le FEDER et le FEP sur :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- les activités d'innovation : le FEADER prend en charge toutes les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire pouvant être valorisées et diffusées sur le terrain afin de tenir compte des contraintes réglementaires. Le FEDER soutient des programmes de recherche agronomique n'ayant pas une application directe sur le terrain.

La qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépend également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.



2.7. Modalités de suivi

2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2011

Comités de programmation tenus en 2011

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2011 année de la révision à mi parcours des programmes, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 22 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à **11 reprises** aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

03 Février 2011	06 Mai 2011	04 Août 2011	03 Novembre 2011
03 Mars 2011	09 Juin 2011	01 Septembre 2011	15 Décembre 2011
07 Avril 2011	07 Juillet 2011	06 Octobre 2011	

Dans sa configuration restreinte, le CLS s'est réuni à **9 reprises**. Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à **2 reprises par procédure écrite**.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2011 :

Au cours de cette année, 131 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Locaux de Suivi, ce qui représente un montant de 84,84 millions d'euros de crédits FSE programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Données indicatives en Millions d'euros :

Montant FSE programmé en millions d'euros	Axe 1	Axe 2	Total	Total Cumulé
2011 %	32,96 39%	51,88 61%	84,84	365,47
2010 %	32,66 46%	38,96 54%	71,62	280,63
2009 %	36,46 40%	55,82 60%	92,27	209,01
2008 %	20,72 37%	35,34 63%	56,06	116,74
2007 %	18,99 31%	41,69 69%	60,68	60,68

Au 31 décembre 2011, un montant cumulé de près de 365,47 millions d'euros de FSE a été programmé, soit 71 % de l'enveloppe disponible.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

Nombre de dossiers FSE programmé	Axe 1	Axe 2	Total	Total Cumulé
2011 %	36 27%	95 73%	131	602
2010 %	46 44%	59 56%	105	471
2009 %	80 43%	108 57%	188	366
2008 %	22 31%	50 69%	72	178
2007 %	57 54%	49 46%	106	106

Le nombre de dossiers programmés se répartit ainsi selon le service instructeur :

Service instructeur	Part des dossiers
DIECCTE	48%
REGION	40%
RECTORAT	5%
DEPARTEMENT	5%
DRRT	2%



Comités de Suivi tenus en 2011

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en février 2011 pour soumettre à l'avis des membres le projet de relevé de conclusions du CNS de novembre 2010.

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en juin 2011 pour soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2010 des programmes.

Un Comité de Suivi s'est tenu en novembre 2011 dans le cadre de la gestion des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les décisions sont les suivantes :

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2010

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2010.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2010 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEDER Convergence étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2011.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2010 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FSE.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2010 FEADER

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEADER.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2010 FEP



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2010 FEP.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2010 FEDER Coopération territoriale

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEDER Coopération Territoriale. Les questions relatives à la complémentarité avec le FEADER feront l'objet d'une réponse spécifique en début 2012.

Avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et notamment de la nécessité d'aligner la stratégie régionale d'innovation aux objectifs de l'UE 2020.

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation, de ses modifications par l'ajout de trois thématiques d'études à réaliser d'ici 2013, et de l'avancement du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2011.

Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 et des perspectives favorables en matière de dégageant d'office fin 2011.

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FSE 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2011.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2011.

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013 et des perspectives en matière de dégagement d'office fin 2010 à l'échelle de l'ensemble des régions Convergence.

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les nouveaux critères de sélection des différents programmes ainsi que les modifications de critères de sélection étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.

En définitive, sur la période 2007-2011, les comités de programmations et de suivi ont été sollicités à 146 reprises.

Nombre de sollicitations des comités	2007	2008	2009	2010	2011	Total période 2007-2011	%
CLS	12	12	11	11	11	57	39%
CLS Restreints	14	23	3	10	9	59	40%
CLS Procédure écrite	0	6	3	5	2	16	11%
CNS	1	1	1	1	1	5	3%
CNS Procédure écrite	0	3	3	1	2	9	6%
Total	27	45	21	28	25	146	

2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, plusieurs textes réglementaires sont parus en 2011 dans le cadre de la gestion des programmes communautaires.

S'agissant de la gestion du FEDER, et du FEDER Coopération territoriale, il s'agit des textes suivants :

- Décret no 2011-92 du 21 janvier 2011 modifiant le décret no 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Circulaire du 6 mai 2011 : Renforcement des procédures de gestion et de contrôle des programmes opérationnels FEDER 2007/2013. Mise en œuvre des règles nationales d'éligibilité des dépenses du FEDER complétées par le décret du 21 janvier 2011.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit du texte suivant :

- Décret no 2011-92 du 21 janvier 2011 modifiant le décret no 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013

S'agissant de la gestion du FEADER, il s'agit du texte suivant :

- Arrêté du 25 février 2011 relatif au contenu minimum d'une demande d'aide et d'un dossier complet dans le cadre d'un programme de développement rural

Sur le plan réglementaire, les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des systèmes de gestion des programmes opérationnels. Ainsi, les descriptifs des systèmes adressés à la Commission ont été adoptés en 2009.

Au cours de l'année 2009, les efforts ont été en partie concentrés sur la mise en œuvre des dispositions techniques déclinant les descriptifs des systèmes de gestion.

Enfin, un certain nombre de textes ont été produits afin de mettre le code des marchés publics en conformité avec la réglementation communautaire.

2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration et mise en œuvre du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de novembre 2011 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 ont été agréées pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion de d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

La démarche d'élaboration de la Stratégie Régionale d'Innovation à la Réunion a été initiée en 2008 sous l'autorité d'un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région et le Département.

Les travaux ont été menés par une structure partenariale ad hoc – le Comité Régional pour l'Innovation – présidé par le Président du CESR et composé de représentants du monde économique et social, du monde de la recherche ainsi que de personnes qualifiées, qui assure également la gouvernance territoriale mise en place pour le management et la mise en œuvre de la SRI.

Les principaux objectifs s'inscrivent dans une volonté de structurer le territoire pour engager La Réunion dans un nouvel acte de développement axé sur la révolution culturelle, industrielle et territoriale de l'innovation et de la recherche-développement, dans le cadre d'un environnement adéquat dynamisant le processus d'innovation.

Une définition de l'innovation a été adoptée par l'ensemble des participants : « **l'innovation, c'est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique mais aussi social et culturel** ».

Les échanges menés au sein des groupes de travail en 2009 ont permis de formaliser une version provisoire de la Stratégie Régionale d'Innovation de La Réunion qui a fait l'objet d'une première restitution à l'occasion des 1ères assises régionales pour l'innovation qui se sont tenues le 13 octobre 2009.

La SRI a été précisée et finalisée progressivement en 2010.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

La poursuite des travaux a donc porté sur les problématiques de la gouvernance et du financement avec une formalisation de la SRI à travers des mesures opérationnelles regroupées autour de huit grandes orientations et déclinées via 17 fiches actions.

La version définitive de la SRI a été adoptée par les membres du Comité début novembre 2010 puis immédiatement transmise à la Commission le 10 novembre 2010.

Le document final décline les trois enjeux principaux que le territoire doit relever dans les prochaines années : s'ouvrir sur le monde, s'engager dans l'excellence et considérer le territoire dans de nouvelles dimensions. Dans cette perspective, 8 orientations stratégiques ont été retenues et déclinées en 17 fiches actions.

Les huit orientations de la SRI :

Compétitivité humaine :

- Elever le niveau de qualification en correspondance avec les réalités et les potentialités économiques particulièrement celles des Domaines d'Activité Stratégique
- Construire des outils innovants pour lutter contre l'illettrisme

Compétitivité économique :

- Optimiser la ressource locale par la mise en réseau des structures et des outils
- Mettre les entreprises en situation d'innover
- Créer les conditions de réalisation des projets (d'amont en aval)

Compétitivité territoriale :

- Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire
- Doter la Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation
- Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité

Les orientations stratégiques ont été déclinées en fiches-action plus concrètes.

Elles comportent ainsi - outre les éléments de contexte et objectifs généraux - des éléments permettant d'amorcer leur mise en œuvre :

- une partie descriptive de l'action,
- les facteurs clés permettant leur réalisation,
- les ressources nécessaires à leur réalisation,
- les critères d'évaluation envisagés,
- les structures ou organismes concernés par la mise en œuvre,
- le chef de file potentiel,
- le financement envisagé...

Les 17 fiches-actions de la SRI :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

1. Faire connaître et renforcer les capacités de recherche publique réunionnaise
2. Créer une structure de la recherche : cellule technique de réponse aux appels à projets
3. Etablir le concept de « docteur conseil »
4. Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat
5. Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production
6. Organiser et exporter la filière « ingénierie de formation »
7. Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovations notamment dans les entreprises
8. Prospector activement toutes les entreprises
9. Professionnaliser les accompagnateurs d'entreprises à l'innovation
10. Créer une aide financière d'amorçage et animer le réseau
11. Mener une politique de communication spécifique sur l'innovation
12. Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques
13. Développer et concrétiser une culture de projet en matière d'aménagement, fédérant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et de la sphère privée
14. Structurer les aménagements pour favoriser les Domaines d'Activité Stratégique
15. Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement
16. Structurer une filière « équipements et matériaux urbains »
17. Développer et animer les réseaux de tous types

La mise en œuvre financière de la SRI a été prise en compte lors de l'exercice de révision à mi-parcours ce qui a permis de renforcer l'articulation des actions de la SRI avec le territoire au travers des actions menées dans le cadre des PO.

Articulation prévisionnelle 2011-2013 Stratégie Régionale d'Innovation – Révision à mi-parcours

Intégration transversale

- Réflexion sur l'intégration et le renforcement du critère « innovation » dans les critères d'éligibilité pour l'octroi des aides (aides aux entreprises par exemple)
- Mise en œuvre d'une politique de communication spécifique sur l'innovation
- Développement d'outils techniques et animation des réseaux
- Introduction de l'innovation comme objectif des politiques publiques

Intégration par fonds

→ FEDER Convergence environ 34 M€	<ul style="list-style-type: none">- Développement et renforcement de pôles d'innovation dans différents domaines- Appui à la recherche
→ FEDER Coopération environ 3 M€	<ul style="list-style-type: none">- Innovation et transfert de connaissance en faveur de la coopération et du développement régional



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

→ FSE environ 13 M€	<ul style="list-style-type: none">- Dispositifs de formation innovants- Développement de passerelles entre la recherche et l'entreprise par le recrutement de chercheurs- Aides en faveur des étudiants de haut niveau
→ FEADER environ 22 M€	<ul style="list-style-type: none">- Actions d'expérimentation agricole- Bilan de Santé de la PAC
→ FEP environ 4 M€	<ul style="list-style-type: none">- Conforter la plate-forme technologique d'aquaculture tropicale en vue de la professionnalisation des producteurs- Connaissance de la ressource, équipements et protection des zones marines côtières- Conduite de projets pilotes

Les travaux menés par le Comité Régional d'Innovation (CRI) en 2011 ont permis de compléter la gouvernance de l'innovation réunionnaise toujours située à deux niveaux :

1/ Les décisions stratégiques sont prises par le Comité de Pilotage (Etat, Région, Département et le Président du CRI).

2/ La mise en œuvre opérationnelle est assurée :

- d'une part par le CRI lui-même pour les orientations stratégiques
- et d'autre part par le Comité Opérationnel. Ce nouveau comité regroupant l'ensemble des opérateurs de l'innovation réunionnaise (environ 23 structures) est désormais formalisé. Ce comité est voué à se réunir autant que de besoin plusieurs fois par an et sur l'ensemble des sujets liés à la mise en œuvre de la SRI, des fiches actions ou sur d'autres sujets nouveaux impliquant une coordination et information de tous.

Avancement de la mise en œuvre

Afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la SRI (et notamment compléter l'état des lieux) certains travaux ont été menés en 2011.

- Ainsi, il existe aujourd'hui une cartographie des compétences liées à l'innovation analysant les actions de 21 structures implantée sur le territoire.
- Un annuaire de la RDI réunionnaise recensant l'ensemble des centres de recherche, unités mixtes de recherches, laboratoires, association ou groupement est en cours de finalisation. Il s'agit ici par ce guide pratique et outil de marketing territorial, de compléter l'état des lieux mais également de rendre lisible notre dispositif de recherche et nos moyens techniques en vue d'établir plus facilement des liens et partenariats. Le guide est également thématique.
- Enfin, un catalogue des aides et des financements liés à l'innovation ou listing des mesures mobilisables dans le cadre d'un projet innovant, selon les caractéristiques des projets et porteurs de projets est en cours de réalisation.

Le CRI s'est par ailleurs doté d'une feuille de route avec 4 objectifs :

- simplifier l'accès de la chaîne de l'innovation réunionnaise.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- veiller à la disponibilité de l'ensemble des métiers de l'innovation (commercial, marketing, technique, juridique, financier, management...) tout au long de la vie d'un projet,
- définir le cadre permettant de traduire la stratégie du Comité de Pilotage et ainsi cibler la détection et justifier la qualification des projets,
- améliorer le financement de l'amorçage et l'ingénierie financière.

7 fiches-actions ont été sélectionnées en vue d'engager leur mise en œuvre prioritaire : les fiches actions N° 1, 2, 3, 4, 8, 10 et 12.

Concernant la chaîne de l'innovation, l'analyse de la cartographie des compétences a conduit le CRI à se concentrer sur les phases suivantes, qui font l'objet de réflexion à la mise en œuvre :

- phase de génération de projet innovant : l'objectif est de pouvoir générer plus de projets via le rapprochement de deux approches : l'anticipation de marchés et la veille notamment technologique.

- phase de détection de projet : l'organisation de cette phase est essentielle entre partenaires et via des outils, méthodes et langages partagés.

Enfin, concernant les aides financières de soutien à l'innovation, le CRI a participé aux réflexions menées par le Conseil régional pour la mise en place d'un dispositif renforcé d'accompagnement à l'innovation pour les entreprises.

Les axes forts sont notamment les suivants : accompagner davantage les projets collaboratifs, accompagner les entreprises pour la R&D (phase de faisabilité et développement) mais aussi pour la mise sur le marché de leur innovation (local ou à l'export), améliorer la détection, la prospection, l'expertise par la mise en place d'une plateforme d'innovation.

Le tableau de bord ci-après, récapitule l'ensemble des travaux liés à la mise en œuvre de la SRI et donne l'état d'avancement de la ou des tâches associés à la réalisation de l'action. Quatre phases sont déterminées :

Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
La ou les actions ne sont pas encore lancées, elles font l'objet d'une réflexion spécialisée, d'une analyse préalable, de concertation, de propositions...	La ou les propositions d'actions sont arrêtées et en cours de validation, aussi elles sont encore susceptibles d'être modifiées auprès de la gouvernance de la SRI	La ou les propositions ont été validées et sont opérationnelles (mesure d'aide) ou réalisées (documents de	La ou les propositions sont en cours d'utilisation, en vigueur et peuvent faire l'objet d'une analyse de pertinence, d'utilisation ou d'une



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

		base)...	mise à jour
--	--	----------	-------------



Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

➤ **Les activités du Comité Régional d'Evaluation**

Le Comité Régional d'Evaluation constitue une nouvelle plateforme de débat autour de la thématique évaluation. Il est chargé de mettre en œuvre le plan régional d'évaluation qui couvre l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion.

Son bilan d'activité est synthétisé dans les tableaux ci-après.

Année 2010		
Date	Evénement	Objet
9 juillet	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Création du Comité➤ Présentation du Plan Régional d'Evaluation des Programmes Européens➤ Présentation du déroulement de l'étude d'évaluation à mi parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens 2007-2013 à la Réunion par le cabinet Ernst & Young
30 septembre	Transmission d'information par courriel	Transmission d'une note d'avancement des travaux d'évaluation à mi-parcours
15 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Présentation et échanges sur les propositions de recommandations du cabinet Ernst & Young de l'étude d'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens à la Réunion ;➤ Information sur le projet d'étude d'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) menée par la DEGEOM
7 décembre	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Année 2011		
Date	Événement	Objet
7 février	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation à mi parcours de Leader - hauts de la Réunion (Axe 4 du programme FEADER)
11 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection de deux cabinets d'études pour négociation
16 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection du groupement de cabinet d'études : Oréade Brèche - Mataroni
22 avril	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Premières analyses du système par le cabinet d'étude ainsi que les propositions de calendrier pour la suite de l'étude
17 mai	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	<ul style="list-style-type: none"> ➤ présentation du rapport intermédiaire, ➤ évolution de l'analyse à la suite de la seconde mission du cabinet d'études,
30 juin	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Restitution de l'étude d'évaluation à mi parcours du programme LEADER
12 juillet	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 1 : « bilan programmation et mise en œuvre »
3 octobre	Transmission d'informations par courriel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tableau de bord des évaluations ➤ Compte rendu du comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) du 12/07/2011 ➤ Rapport intermédiaire de la phase 1 « bilan programmation et mise en œuvre » de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) ➤ Courrier du Préfet du 13/07/11 relatif aux remarques adressées à la DPMA sur l'évaluation du FEP National ➤ Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens + courriel de la DATAR précisant l'échantillonnage réalisé sur l'étude des bénéficiaires potentiels des fonds européens



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Année 2011		
20 octobre	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 2 : « analyse et réponses aux questions évaluatives »
21 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du tableau de bord des évaluations ; ➤ Point d'étape sur la mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles par le Cabinet d'études Ernst&Young ; ➤ Pistes de réflexion sur le programme de travail 2011-2013

➤ **Tableau de bord des évaluations**

Etude	Avancement
<p>Evaluation à mi parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion</p> <p>Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS)</p> <p>Cabinet retenu : Ernst&Young Décembre 2010</p>	<p>Etude terminée, transmise en décembre 2010</p> <p>Recommandations présentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Comité Régional d'Evaluation du 15 octobre 2010 ; - et au Comité National de Suivi des fonds Européens du mois de novembre 2010 ; <p>Etude mise en ligne sur le site internet www.reunioneurope.org en février 2011</p>
<p>Mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles</p> <p>Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS)</p> <p>Cabinet retenu : Ernst&Young</p>	<p>Etude en cours de réalisation</p>



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Etude	Avancement
Evaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) Maître d'ouvrage : DEGEOM Cabinet retenu : EDATER	Etude en cours de réalisation. Le rapport intermédiaire « bilan de programmation et de mise en œuvre » a été transmis le 02/09/11
Evaluation à mi parcours du FEP Maître d'ouvrage : MAAP Cabinet retenu : AND International	Etude terminée le 29 juin 2011
Evaluation à mi parcours du programme Leader - hauts de la Réunion Maître d'ouvrage : les GAL (AD2R-MMM) Cabinet retenu : OREADE BRECHE – MATARONI	Etude terminée en juillet 2011
Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens Etude réalisée en interne par l'AGILE	Etude terminée le 5 septembre 2011

2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)

- Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)

L'application a connu plusieurs évolutions au cours de l'année 2011. La plus importante a permis d'améliorer les fonctionnalités liées à la gestion des retraits et corrections ainsi que celles relatives à tous les types de contrôles enregistrés dans l'application.

Sur le plan des formations, 6 sessions ont été organisées pour de nouveaux utilisateurs. Elles ont concerné 46 personnes issues de 15 services instructeurs de l'Etat et des Collectivités.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de session de formations pour de nouveaux utilisateurs	14	5	6	7
Nombre de personnes formées	80	20	34	46
Nombre de services instructeurs de l'Etat et des Collectivités	15	10	11	15



- Mise en place d'OSIRIS (FEADER)

L'ASP a mis en place une équipe de deux personnes pour l'animation et la mise en place des dispositifs dans l'outil OSIRIS.

Les travaux de 2011 ont porté principalement sur le développement des cadres liés au Bilan de santé de la PAC et sur l'actualisation des cadres qui ont évolué suite à la révision à mi-parcours :

- ✓ La mise en production de 6 nouveaux cadres ;
- ✓ Mise à jour de 6 cadres existants ;
- ✓ La formation des gestionnaires ;
- ✓ L'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- ✓ L'animation des comités techniques OSIRIS ;
- ✓ Les demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- ✓ Rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- ✓ Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- ✓ Phase de test avec le service instructeur,
- ✓ Modifications éventuelles du dispositif,
- ✓ Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- ✓ Elaboration du cahier de paramétrage ;
- ✓ Mise en production par le niveau national

2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2011



3- Mise en œuvre par axes prioritaires

Afin de conserver la logique de l'approche stratégique et dans un souci de lisibilité, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion est constitué de deux axes prioritaires.

- **Axe prioritaire n°1 - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et favoriser la mobilité éducative et professionnelle.**
- **Axe prioritaire n°2 - Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.

Avertissement :

Les tableaux d'avancement prévus à l'annexe XVIII du règlement (CE) n° 1083/2006 ont été renseignés au niveau de chacun des indicateurs (réalisation, résultat) permettant le suivi des objectifs stratégiques prévus au sein de chaque axe (objectifs 1a, 1b ...). Les indicateurs sont renseignés sur la base des bilans des actions déclarées à la Commission.

En complément de ces tableaux détaillés correspondant au format règlementaire, un tableau de synthèse d'avancement par axe figure au début de chaque axe afin de disposer d'une vision synthétique de l'avancement des réalisations et des résultats.



3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle

Si la croissance démographique et l'élévation des niveaux de qualification, sont des enjeux majeurs pour le développement de La Réunion il importe dès aujourd'hui de faire évoluer l'offre de formation pour qu'elle s'adapte aux secteurs porteurs des emplois de demain soit dans les filières stratégiques définies soit en anticipant les grands chantiers. Il s'agit donc de développer une offre de qualification en cohérence avec l'émergence des secteurs économiques concernés tels que celui des services à la personne.

Le développement récent à La Réunion des formations d'enseignement supérieur nécessite un accompagnement soutenu pour accroître les formations de très haut niveau pour tous les secteurs porteurs.

Il importe par conséquent d'anticiper les évolutions des ressources humaines et du marché du travail afin de construire une stratégie d'ensemble concourant à améliorer et mieux coordonner les politiques d'emploi et de formation. Le défi de l'adaptation entre offre d'emploi et offre de formation se traduit par des efforts soutenus et réactifs en matière d'ingénierie.

Enfin, la stratégie intégrée plurifonds a retenu l'augmentation des possibilités d'emploi et de formation à l'extérieur et l'ouverture des possibilités de mobilité éducative et professionnelle comme un défi à relever.

Le FSE et le FEDER contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE, 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) Objectif 1a - Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants**
- b) Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir**
- c) Objectif 1c - Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale**



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1

3.1.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1

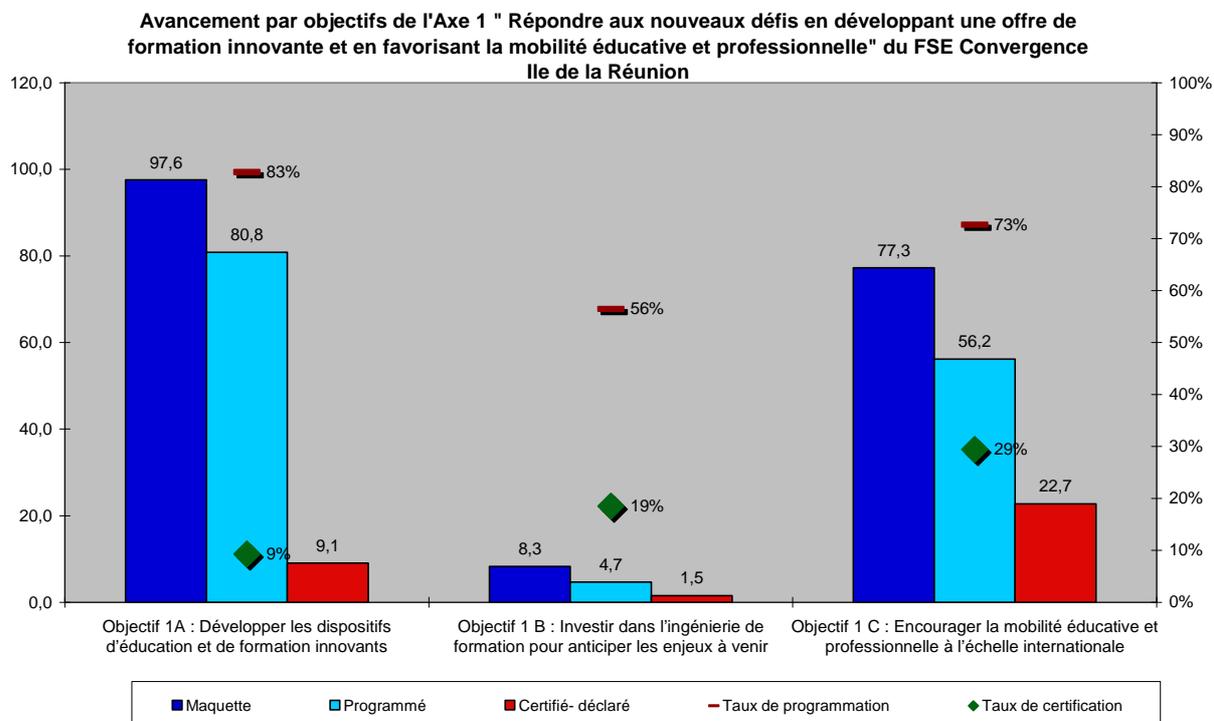
A) Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 1

	Indicateurs	Programmé au 31/12/2011	Réalisé en au 31/12/2011	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 1a Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants	Réalisation				
	Nombre d'étudiants	6 922	843	650 sur 2007-2013	620 sur 2000-2006
	Nombre d'entreprises	41	6	25/an sur 2007-2013	20/an sur 2000-2006
	Nombre de demandeurs d'emploi	24 029	2 392	4 200/an sur 2007-2013	3 800/an sur 2000-2006
	Nombre d'actions mises en œuvre	366	51	600 sur 2007-2013	450 sur 2000-2006
	Nombre d'heure/stagiaire	10 010 904	1 314 579	4 500 000/an sur 2007-2013	3 700 000/an sur 2000-2006
	Résultat				
	Nombre de filières émergentes soutenues	20	9	3 sur la période	2 sur la période
Objectif 1b Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir	Réalisation				
	Nombre de structures aidées	8	6	12/an sur 2007-2013	12/an sur 2000-2006
	Résultat				
	Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information...)	31	13	130 sur 2007-2013	115 sur 2000-2006
Objectif 1-c Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale	Réalisation				
	Nombre d'étudiants	5 381	XXX	7 600/an sur 2007-2013	7 500/an sur 2000-2006
	Nombre de demandeurs d'emploi	34 380	XXX	8 000/an sur 2007-2013	7 500/an sur 2000-2006
	Résultat				
	Internationalisation des départs	205	XXX	700/an en 2007	600/an en 2000-2006
Nombre de partenaire mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité	16	34	100 sur 2007-2013	80 sur 2000-2006	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

B) Tableau de synthèse d'avancement financier de l'axe prioritaire 1



Programmation UE en millions d'euros	Objectif 1A : Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants	Objectif 1 B : Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir	Objectif 1 C : Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale	Assistance technique	Total
Maquette	97,6	8,3	77,3	0,4	183,5
Programmé	80,8	4,7	56,2	0,1	141,8
Certifié- déclaré	9,1	1,5	22,7	0,0	33,3
Taux de programmation	83%	56%	73%	30%	77%
Taux de certification	9%	19%	29%	0%	18%
Rapport Certification / Programmation	11%	33%	40%	0%	24%

Au niveau de l'axe, la programmation a progressé normalement passant de 60 % en 2010 à 77 % en 2011 tandis que la certification des dépenses passe de 6 % en 2010 à 18 % en 2011.

- **L'objectif 1A :** Le taux de programmation de 83% de cet objectif est au niveau souhaitable. Sa performance s'est améliorée au fil des années tirée par la programmation des mesures « 1-08 et 1-11 – Accompagner le développement des formations sanitaires et sociales par la formation ». Une bonne réalisation des dépenses de ces mesures conditionnera le niveau d'exécution de cet objectif.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- **L'objectif 1B** : le taux de programmation s'est amélioré par rapport à l'année précédente passant de 34 % à 56 %. Ce taux de programmation est porté pour l'essentiel par le dispositif (« Développer les mission d'analyse des besoins et améliorer la lisibilité de l'offre de formation »).
- **L'objectif 1C** : les dispositifs de mobilité sont traditionnellement dynamiques. Avec un abondement de près de 4 M€, le rythme de programmation a progressé pour atteindre 73 % en 2011. Le dispositif est porté par des actions permanentes s'appuyant sur des structures familières de la gestion du FSE avec une remontée des dépenses satisfaisante atteignant 32% de la maquette.

C) Informations par groupes cibles

Ces données doivent être analysées avec beaucoup de précaution. En effet, il s'agit de statistiques issues des seules actions ayant fait l'objet d'une déclaration à la Commission. Les données ont été renseignées sur la base des bilans d'actions pris en compte lors des déclarations de dépenses.

		Nombre en 2011	dont femmes
Participants	Entrants	20 671	10 947
	En cours	17 425	6 970
	Sortants	3 246	1 817
Statut	Indépendants	-	-
	Chômeurs	3 134	1 755
	Inactifs	112	62
	Inactifs en formation	-	-
Age	24 ans	864	690
	25 à 54 ans	2 383	1 128
	55 ans	-	-
Groupes vulnérables	pers. handicapées	22	11
	autre pers. défavorisées	126	62
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	65	28
	CITE 3 (niveau 4)	310	77
	CITE 4 (niveau 3)	1 354	759
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	1 517	954

Une observation synthétique et provisoire de ces indicateurs montre une évolution des effectifs féminins majoritaires (53% des effectifs globaux) au lieu de 40% en 2010.

Sans surprise, les effectifs concernés (publics ayant bénéficié d'une formation dans la majorité des cas) sont constitués de demandeurs d'emploi.

Les autres catégories sont établies sur la base des publics sortants, seules informations disponibles.

La définition du bénéficiaire est celle du participant final à qui est destiné une opération et non la structure ayant bénéficié d'une subvention du FSE.



D) Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2, du règlement (CE) n°1083/2006.

E) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes
- Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale
- Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités
- Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées
- Actions innovantes,
- Actions transnationales et/ou interrégionales

Voir point 2.1.6 du présent rapport

3.1.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1



Objectif 1a - Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants

Au sein de cet objectif, les dispositifs retenus visent à renforcer et/ou développer une nouvelle offre de formation en faveur des secteurs d'avenir tout en mettant en place une politique de formation-emploi anticipant sur les besoins de main d'œuvre liés aux grands chantiers.

En complémentarité sont soutenus des dispositifs novateurs de formation, intégrant également l'aspect transnational.

Enfin, le soutien aux formations de haut niveau telles que Master et doctorat, est encouragé, y compris pour favoriser l'emploi des chercheurs.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1-a

En toute logique, 4 mesures sur 11 concentrent 75% de la programmation en réunissant les plus gros volumes d'actions.

Le programme de formation lié aux grands chantiers s'efforce d'anticiper sur la reprise du BTP afin que la Réunion dispose d'une main d'œuvre adéquate et qualifiée pour faire face aux mutations technologiques et économiques du secteur tout en développant la compétitivité des entreprises locales.

Le FSE a soutenu également la filière métiers de l'image par le cofinancement d'actions au fait des mutations technologiques du secteur. Il accompagne aussi de ce fait la politique régionale en matière de développement de la production cinématographique.

Afin de relancer la destination Réunion et accompagner au mieux le développement des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme La Réunion s'est dotée d'un Schéma d'Aménagement et de Développement et d'Aménagement Touristique, le FSE a soutenu plusieurs spécialités de formation dans les domaines précités en portant un effort sur l'apprentissage des langues étrangères (Anglais).

Les actions destinées aux formations sanitaires et sociales maintiennent leur dynamisme habituel. Les besoins en personnel qualifiés restent d'actualité. Les données démographiques mettent en effet l'accent sur la nécessité de prévoir et de former, afin de pourvoir à des besoins amplifiés en personnel de santé. Par ailleurs, l'augmentation de la consommation de soins influe sur l'offre de soin et induit le développement des formations dans les métiers adéquats. L'attractivité locale pour ses filières demeure importante (ex : 1800 inscrits pour 218 places pour le concours infirmier). D'autres facteurs laissent prévoir des perspectives très favorables en matière de recrutement et de formation (ex : la plan de rattrapage en direction des personnes âgées, du handicap et de la petite enfance, le volume important des départs à la retraite).

Le dispositif de pédagogie personnalisée et des compétences-clés connaît une progression plus limitée en raison des retards accumulés en début de programmation liés aux changements de procédures de subvention en marché publics.

De même, la mesure « 1-10 – Consolidation de l'emploi scientifique » ne progresse pas suffisamment.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Elle nécessite une réévaluation des critères de sélection devant être mieux adaptés aux particularités de la Réunion, notamment à la structure du tissu des entreprises réunionnaises. De même l'accent devrait être mis sur les priorités de La Réunion en écho à la stratégie régionale de l'innovation.

La programmation des actions innovantes atteint le niveau attendu. Il s'appuie sur des actions de type Entreprise d'Entraînement Pédagogique qui reconstitue l'ensemble des fonctions d'une entreprise, hormis celles de la production, plaçant ainsi le stagiaire dans des situations proches de celles rencontrées en milieu professionnel.

La mesure relative à la transnationalité voit émerger son premier projet. Les entretiens de l'excellence ont pour but de favoriser la rencontre entre des professionnels reconnus dans un domaine représentatif des voies de l'excellence et des scolaires issus de quartier défavorisés et en pré-orientation. En diffusant l'information idoine sur la manière de réussir les filières d'excellence de l'enseignement supérieur, en luttant contre l'autocensure et en impulsant l'ouverture sociale des élites, le dispositif contribue par conséquent à la promotion de l'égalité des chances.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 1a : développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)								
Nombre d'étudiants	Programmé	1	829	2 501	962	2 629		6 922
	Réalisé		843					843
	Objectif	650 sur 2007-2013						
	Situation de référence	620 sur 2000-2006						
Nombre d'entreprises	Programmé		4	1	2	34		41
	Réalisé		4	1	1			6
	Objectif	25/an sur 2007-2013						
	Situation de référence	20/an sur 2000-2006						
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	2 132	665	5 192	5 504	10 536		24 029
	Réalisé	911	1 241	30	210			2 392
	Objectif	4200/an sur 2007-2013						
	Situation de référence	3800/an sur 2000-2006						
Nombre d'actions mises en œuvre	Programmé	2	34	133	69	128		366
	Réalisé	26	22	1	2			51
	Objectif	600 sur 2007-2013						
	Situation de référence	450 sur 2000-2006						
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	1 642 218	1 914 301	2 837 328	1 649 750	1 967 307		10 010 904
	Réalisé	645 735	572 115	50 609	46 120			1 314 579
	Objectif	4 500 000/an sur 2007-2013						
	Situation de référence	3 700 000/an sur 2000-2006						
Indicateurs de résultat (objectif 1a : développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)								
Nombre de filières émergentes soutenues	Programmé	1	2	5	5	7		20
	Réalisé	1	2	5	1			9
	Objectif	3 sur la période						
	Situation de référence	2 sur la période						

Dans certains cas, les écarts entre programmé et réalisé sont dus à des différences d'unité de comptabilisation (ex : un programme de formation dans un cas et les actions composant ce programme dans d'autres cas)



Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir

L'adaptation des ressources humaines au marché du travail s'appuie sur une stratégie d'ensemble alliant la coordination des politiques d'emploi et de formation à l'amélioration de leurs performances. Cette stratégie doit se traduire par un investissement dans une ingénierie de formation permettant d'anticiper les enjeux d'avenir.

Elle doit également permettre de structurer un dispositif permanent et réactif d'analyse, d'expertise et d'évaluation des politiques de formation, d'emploi et d'insertion.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1b au 31/12/2011

L'avancement de l'objectif 1b reste en deçà des attentes.

La programmation des actions permanentes atteint ses objectifs articulés autour des missions d'information générale, d'aide à la décision et de pilotage de la formation professionnelle. Ainsi ont été menées au titre de 2011:

- Une mission d'assistance administrative aux acteurs du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations ;
- Une mission d'animation de la cellule veille des grands projets ;
- La participation à la mise en œuvre du service public de l'orientation ;
- Une mission d'information générale sur la formation.

Les difficultés d'atteinte de l'objectif quantitatif sont liées aux aléas de mise en œuvre de la plateforme d'orientation qui constitue un dispositif nouveau. De même, les aspects innovants de cet objectif sont aussi les plus difficiles à mettre en œuvre, les services priorisant l'attention sur les missions permanentes.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 1b : investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)							
Nombre de structures aidées	Programmé	1	3	1	2	1	8
	Réalisé	1	3	1	1		6
	Objectif	12/an					
	Situation de référence	12/an					

Indicateurs de résultat (objectif 1b : investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)							
Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information ...)	Programmé	2	17	5		7	31
	Réalisé	2	6	5			13
	Objectif	130 sur 2007-2013					
	Situation de référence	115 sur 2000-2006					



Objectif 1c – Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale

Il s'agit d'ouvrir l'accès à des formations et emplois locaux en élargissant les possibilités de mobilité éducative professionnelle et en élargissant également le champ géographique de cette mobilité.

Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique de fluidification des flux aller-retour et surtout d'ouverture de l'île sur l'extérieur doit concerner à la fois les bénéficiaires, par un accompagnement des candidats à la mobilité, mais également les dispositifs afin d'améliorer les aller/retour entre formation et accès au marché du travail local.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1c au 31/12/2011

L'avancement de l'objectif 1c progresse légèrement entre 2010 et 2011. Il atteint un niveau correct. Le FSE a contribué :

- à l'inscription d'étudiants à des études supérieures hors département en contribuant à leurs dépenses d'installation et d'accompagnement ;
- au départ en mobilité de 1600 bénéficiaires pour un objectif d'emploi en participant aux dépenses de d'accueil et d'information des porteurs de projet, de prospection d'emploi et de mise en relation avec les employeurs potentiels ;
- au départ en formation hors département de stagiaires de la formation professionnelle par une action globale d'accompagnement des bénéficiaires à la mobilité formative, une aide directe aux stagiaires mais aussi par le soutien au financement des frais pédagogiques de formation.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 1c : encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)								
Nombre d'étudiants	Programmé	552	551	2 241	1 391	646		5 381
	Réalisé	466						466
	Objectif	7600/an						
	Situation de référence	7500/an						
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	6 500	6 720	7 200	7 100	6 860		34 380
	Réalisé	1 872						1 872
	Objectif	8000/an						
	Situation de référence	7500/an						

Indicateurs de résultat (objectif 1c : encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)								
Internationalisation des départs	Programmé			178	12	15		205
	Réalisé							-
	Objectif	700/an						
	Situation de référence	600 en 2006						
Nombre de partenaires mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité	Programmé				8	8		16
	Réalisé			34				34
	Objectif	100 sur 2000-2006						
	Situation de référence	80 sur 2007-2013						



3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1

Les principales difficultés rencontrées au titre de l'axe 1 sont celles liées au passage en procédure de marchés publics de certains dispositifs de formation jusqu'alors financés par voie de subvention. Cela a nécessité l'adaptation et la formation des services aux nouvelles procédures mais aussi la création d'outils nouveaux de maîtrise des processus de consultation, d'attribution et de suivi des marchés de formation. La jurisprudence en ce domaine (formation professionnelle) est assez jeune et les services disposent d'assez peu de recul en la matière. Des retards de programmation ont été enregistrés à ce niveau.

D'autres dispositifs, tels ceux favorisant l'emploi des étudiants de haut niveau sont affectés par des critères de sélection peu adaptés au tissu réunionnais. Ceux-ci seront modifiés en conséquence afin de faciliter la mise en œuvre des projets ayant besoin du soutien du FSE tout en maintenant la cohérence avec la stratégie mise en œuvre.

Si globalement le niveau de programmation des opérations est satisfaisant, les taux de certification marquent cependant un retard certain. Des dispositifs importants portés par les organismes peu familiers des dispositions propres au FSE (formations sanitaires portées par les hôpitaux) nécessitent un accompagnement spécifique qui explique les retards accumulés.



3.2. Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

Les formes d'exclusion à La Réunion sont diverses (formations, emploi, illettrisme...) et doivent être appréhendées dans leur globalité pour permettre aux personnes concernées de s'inscrire dans un parcours de formation, d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est d'apporter des réponses aux phénomènes de précarisation et d'exclusion des populations qui ont du mal à s'adapter aux mutations que traverse le territoire.

L'investissement dans le capital humain concourt à la promotion de la compétitivité des hommes. Cet investissement doit permettre de lutter contre les formes d'exclusion, pour former et qualifier la ressource humaine sur le marché du travail et aussi pour anticiper, gérer les mutations économiques auxquelles peuvent être confrontés les salariés.

En lien avec les orientations européennes, la stratégie intégrée plurifonds fait de la lutte contre l'illettrisme et de la redynamisation sociale des priorités majeures, au même titre que la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ou l'égalité des chances.

De même, l'effort entrepris pour maintenir une constante adéquation des compétences par rapport au marché du travail reste un objectif prioritaire de la stratégie intégrée plurifonds. En ce sens, seront privilégiées les actions d'accompagnement des mutations économiques, à la fois à destination des salariés mais aussi des demandeurs d'emplois.

Les niveaux de qualification ont nettement progressé même s'ils restent inférieurs à la moyenne métropolitaine. Ainsi, la sous-qualification d'une partie de la population reste une problématique à laquelle des réponses adaptées doivent être apportées. A ce titre, la formation initiale et continue constitue un défi encore d'actualité afin de permettre aux Réunionnais d'accéder au marché du travail.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE, cinq objectifs principaux ont été identifiés :

- a) Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée***
- b) Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage***
- c) Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification***
- d) Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs***
- e) Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail***



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis au niveau de l'axe prioritaire 2

3.2.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2

A – Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 2

	Indicateurs	Programmé au 31/12/11	Réalisé au 31/12/11	Valeur cible	Valeur de Référence
Objectif 2-a	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires mis en parcours	32 515	7 998	110 000 sur 2007-2013	104 000 sur 2000-2006
	Nombre de création d'activité	2 984	1 402	4 000 sur 2007-2013	3 500 sur 2000-2006
	Nombre d'heure/stagiaire	2 728 421	1 604 563	1 700 000/an sur 2007-2013	1 500 000/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
	Taux de sortie positive			60% en 2013	55 % en 2006

Objectif 2-b	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires	21 269	6 349	3 500/an sur 2007-2013	3 500/an sur 2000-2006
	Volume d'heures/stagiaires	8 580 229	1 263 733	1 700 000/an sur 2007-2013	1 700 000/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
	Nombre de diplômés / an		2 335	2 100/an sur 2007-2013	2 100/an sur 2000-2006
Objectif 2-c	Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III, II et I)	398	362	3 600 sur 2007-2013	3 500/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires	24 509	8 847	9 200/an sur 2007-2013	9 000/an sur 2000-2006
	Volume heures/stagiaires	13 824 077	4 108 323	1 200 000/an sur 2007-2013	1 100 000/an sur 2000-2006
Indicateurs de Résultat					
Taux de réussite			60%/an en 2013	60%/an en 2006	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

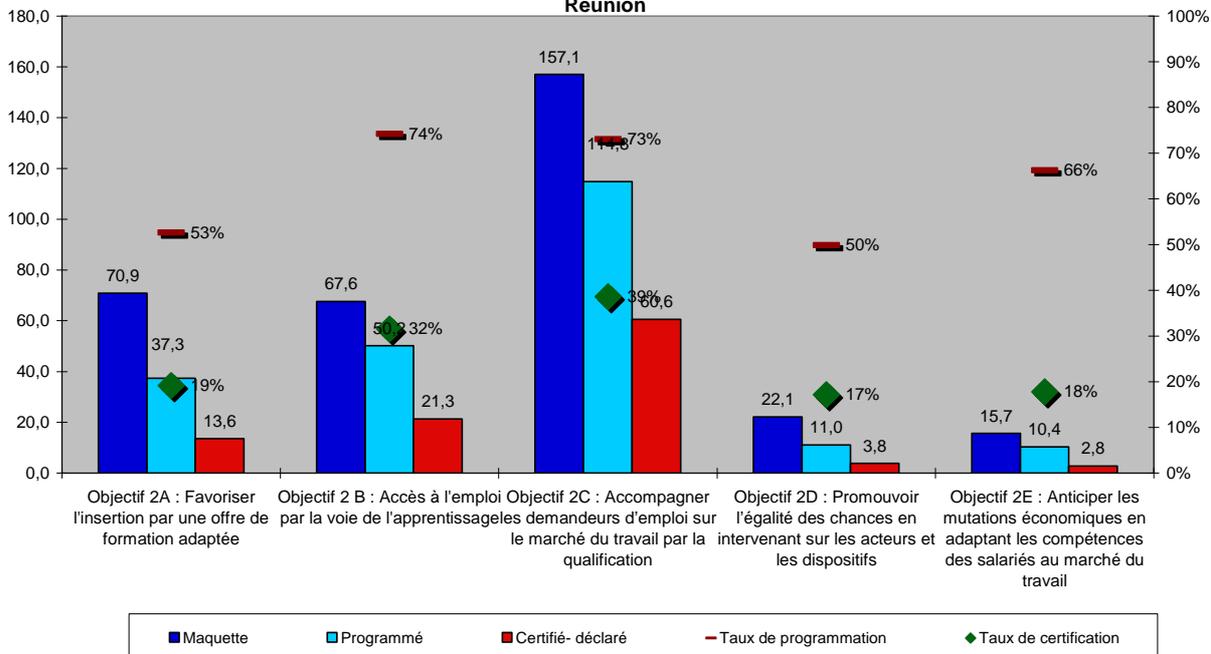
Indicateurs de Réalisation						
Objectif 2-d	Nb de structures bénéficiaires	4 519	698	10 sur 2007-2013	6 sur 2000-2006	
	Nombre d'heures stagiaire	4 095 127	244 256	1 160 000 sur 2007-2013	1 100 000 sur 2000-2006	
	Diminution du taux d'illettrisme			13% en 2013	16% en 2006	
	Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif			63%/an sur 2007-2013	60%/an en 2013	
	Indicateurs de Réalisation					
Objectif 2-e	Nombre de bénéficiaires	11 215	341	2 500/an	2 500/an	
	Nombre d'initiatives en faveur du dialogue social	2		4/an	0/an	
	Indicateurs de Résultat					
	Nombre de programme de maintien dans l'emploi	31	7	7 sur 2007-2013	5 sur 2007-2013	

B – Informations sur l'avancement financier de l'axe prioritaire 2



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

Avancement par objectifs de l'axe 2 "Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active" du FSE Convergence Ile de la Réunion



Programme UE en millions d'euros	Objectif 2A : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée	Objectif 2B : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage	Objectif 2C : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification	Objectif 2D : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs	Objectif 2E : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail	Total
Maquette	70,9	67,6	157,1	22,1	15,7	333,3
Programmé	37,3	50,2	114,8	11,0	10,4	223,7
Certifié- déclaré	13,6	21,3	60,6	3,8	2,8	102,1
Taux de programmation	53%	74%	73%	50%	66%	67%
Taux de certification	19%	32%	39%	17%	18%	31%
Rapport Certification / Programmation	36%	42%	53%	34%	27%	46%

Au niveau de l'axe, la programmation a progressé en passant de 51 % en 2010 à 67 % en 2011 et la certification s'est améliorée significativement en passant de 11 % en 2010 à 31 % en 2011.

- **L'objectif 2A :** cet objectif représentant 14% de la maquette totale enregistre un taux de programmation qui progresse faiblement. Les actions en faveur des publics les plus en difficultés ne sont pas au niveau attendu.
- **L'objectif 2B :** les interventions en faveur de l'apprentissage ont fait l'objet d'un abondement de près de 7,5 M€ à l'occasion de la révision à mi-parcours et son taux de



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

programmation de 74% est satisfaisant pour cette année 2011. Un effort a été réalisé sur la certification des dépenses passant de 6,1 M€ de dépenses certifiées en 2010 à 21,3 M€ en 2011.

- **L'objectif 2C :** les interventions en faveur des demandeurs d'emploi ont fait l'objet d'un abondement de près de 8 M€ à l'occasion de la révision à mi-parcours et son taux de programmation est satisfaisant pour cette année 2011. Un effort a été réalisé sur la certification des dépenses passant de 26,6 M€ de dépenses certifiées en 2010 à 60,6 M€ en 2011. La programmation des opérations de l'objectif reste globalement tirée par les mesures relevant des dispositifs permanents tandis que les formations sectorielles accusent des retards.
- **L'objectif 2D :** les interventions en faveur de l'égalité des chances améliorent progressivement la performance de programmation de l'objectif, même si les niveaux de programmation (50 %) et de certification (17 %) doivent être dynamisés.
- **L'objectif 2E :** les actions pour l'adaptation des compétences des salariés au marché du travail ont été encouragées plus fortement (66 % de taux de programmation en 2011 contre 41 % en 2010). Même si la programmation reste insuffisante, l'analyse dynamique montre une tendance qui se rapproche du niveau souhaitable.

C) - Informations par groupes cibles

		Nb en 2011	dont femmes
Participants	Entrants	28 956	12 558
	En cours	9 435	2 827
	Sortants	19 521	7 809
Statut	Indépendants*	539	219
	Chômeurs**	10 667	4 267
	Inactifs	1 514	605
	Inactifs en formation***	6 801	2 718
Age	24 ans	7 671	3 068
	25 à 54 ans	11 712	4 686
	55 ans	138	55
Groupes vulnérables	pers. handicapées	239	96
	autre pers. défavorisées	1 769	708
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	561	224
	CITE 3 (niveau 4)	1 085	434
	CITE 4 (niveau 3)	4 287	1 714
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	13 588	5 437

Les dispositifs de l'objectif 2 accueillent à l'inverse de l'objectif 1 une minorité de femmes. Les effectifs concernés (publics ayant bénéficié d'une formation dans la majorité des cas) sont constitués de demandeurs d'emploi.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Les autres catégories sont établies sur la base des publics sortants, seules informations disponibles.

La définition du bénéficiaire est celle du participant final à qui est destinée une opération et non la structure ayant bénéficié d'une subvention du FSE.

D) – Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément aux articles 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et 10 du règlement (CE) n°1081/2006

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006.

E) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes
- Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale
- Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités
- Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées
- Actions innovantes
- Actions transnationales et/ou interrégionales

Voir analyse au point 2.1.6 du présent rapport



3.2.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2

Objectif 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée

La société réunionnaise présente toujours de fortes disparités sociales aggravées par l'exclusion d'une population importante du marché du travail. Face à l'ampleur du phénomène d'exclusion, l'enjeu au regard de l'appui communautaire consiste notamment à renforcer les formes d'accompagnement individuel et adapté afin de permettre aux publics les plus éloignés du marché du travail d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes voir même à créer leur propre activité.

La performance du système éducatif constitue, par ailleurs, un levier pour la prévention de l'exclusion. Ainsi, l'adaptation du système scolaire aux personnes en situation d'exclusion est une réponse concrète aux problématiques d'inclusion sociale.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2a au 31/12/2011

Au titre de l'année de programmation 2011, le FSE aura contribué à accompagner 7471 bénéficiaires mis en parcours.

Le soutien aux structures d'aide à la création d'activité accroît son dynamisme avec notamment une intervention accentuée de la collectivité Régionale en faveur des candidats à la création d'entreprise, notamment ceux les plus en difficulté. Les résultats en terme de création effective sont encourageants avec 696 créations effectives pour les dossiers connus programmés en 2010.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2a : favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée)							
Nombre de bénéficiaires mis en parcours	Programmé	2 349	5 011	12 352	5 332	7 471	32 515
	Réalisé	2 630	1 896	2 707	294	471	7 998
	Objectif	110 000 sur 2007-2013					
	Situation de référence	104 000 sur 2000-2006					
Nombre de création d'activité	Programmé		450	518	928	1 088	2 984
	Réalisé			499	696	207	1 402
	Objectif	4000 sur la période					
	Situation de référence	3500 sur la période					
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	675 934	144 487	878 632	297 233	732 135	2 728 421
	Réalisé	1 091 524	283 447	130 893	98 699		1 604 563
	Objectif	1 700 000 / an					
	Situation de référence	1 500 000 / an					

Indicateurs de résultat (objectif 2a : favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée)							
Taux de sortie positive	Programmé						
	Réalisé	50%	55%	60%	52%		
	Objectif	55% en 2006					
	Situation de référence	60% en 2013					



Objectif 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage

Après une rupture avec le système scolaire, les jeunes doivent pouvoir disposer de passerelles spécifiques pour accéder au marché de l'emploi. C'est la raison pour laquelle il importe de soutenir, tant quantitativement que qualitativement, une offre de qualification professionnelle et d'insertion sur le marché du travail par la voie de l'apprentissage.

L'adaptation aux exigences du monde professionnel implique de veiller à la fois à l'élévation du niveau de qualification et à permettre un rallongement des parcours de qualification.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b au 31/12/2011

2011 marque une montée en charge marquée des actions en apprentissage. Cette voie de formation est une voie privilégiée dans le nouveau cadre programmatique de la collectivité Régionale qui tire la mesure. Malgré le recul des inscriptions enregistré en 2010 dont on pouvait craindre une tendance poursuivie en 2011, comme tenu des caractéristiques du tissu économique de La Réunion et des effets de la crise

(1 place en apprentissage est un contrat de travail à trouver) la diversification des filières a permis un développement des places qui atteint 5171 places d'apprentis programmées.

Les taux de réussite aux examens se maintiennent globalement, mais les résultats connus sont ceux des programmations des années précédentes. Le taux de réussite enregistré sur les dossiers connus est de 52% mais ne concerne qu'une situation partiellement observée.

La politique dévolue à l'apprentissage vise à élargir les perspectives d'emploi en élevant le niveau de qualification des réunionnais sur les secteurs porteurs parmi lesquels sont recensés :

Secteur des métiers et l'artisanat :

- La programmation 2011 concerne 11 nouveaux diplômes :
- Brevet de maîtrise coiffure
- Conseiller service en électrodomotique
- MC soudage
- Technicien services multimédia
- CAP constructeur routes
- CAP constructeur ouvrages d'art
- Bac pro photographe
- Bac pro lunetterie
- Mc retouche, essayage et vente
- Entrepreneur de la petite entreprise
- MC énergie renouvelable

Les nouvelles formations du CFA universitaire :

- Licence pro médiation des projets culturels et artistiques de la zone Océan Indien
- Licence management du sport
- Licence activité physique adaptée à la santé

Secteur du Commerce et des Services :

- 7 formations en filière commerce et vente
- 4 formations en filière administration
- 10 formations dans la filière industrie, transport, BTP et logistique
- 2 formations dans la filière comptable



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Secteur agriculture :

- 18 formations sur les 2 sites de Saint Paul et de Saint Joseph

Secteur hôtellerie restauration :

- 10 diplômés seront préparés au sein du site CENTHOR de Saint Gilles les hauts.

Les dispositifs relevant de l'apprentissage concernent 7471 bénéficiaires au titre de la programmation 2011.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2b : accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage)								
Nombre de bénéficiaires	Programmé	5 689	3 743	3 923	2 743	5 171		21 269
	Réalisé	348	3 078	2 923				6 349
	Objectif	3 500/an						
	Situation de référence	3 500/an						
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	1 661 828	1 502 287	1 623 680	1 018 544	2 773 890		8 580 229
	Réalisé	68 350	610 517	584 866				1 263 733
	Objectif	1 700 000/an						
	Situation de référence	1 700 000/an						

Indicateurs de résultat (objectif 2b : accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage)								
Nombre de diplômés/an	Programmé							-
	Réalisé			554	1 781			2 335
	Objectif	2 100/an						
	Situation de référence	2 100/an						
Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III, II et I)	Programmé		324		74			398
	Réalisé		292		70			362
	Objectif	3 600/an						
	Situation de référence	3 500/an						



Objectif 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification

A travers cette orientation, il s'agit de soutenir l'adaptation de l'offre de formation professionnelle des adultes à l'évolution des branches professionnelles tout en prenant en compte les besoins de formation des demandeurs d'emploi.

Le FSE intervient pour soutenir les filières de pré qualification et de qualification du dispositif FPA en proposant une réponse globale aux candidats à la formation.

A la différence des formations développées au sein de l'axe 1, davantage orientées sur les secteurs émergents à la Réunion, celles mises en œuvre dans le cadre de l'axe 2 sont liées aux piliers structurels du développement économique de l'île.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 2c au 31/12/2011

Les dispositifs programmés en 2011 ont concerné 5 338 bénéficiaires et sont donc en progression par rapport à l'année dernière (4 604). S'agissant de formations qualifiantes, ces formations enregistrent de bonnes performances sur le plan qualitatif, s'adressant à des publics mieux insérés et mieux formés à la base.

Les taux de réussite sont satisfaisants et l'offre de formation fait l'objet d'adaptation aux besoins des branches professionnelles.

4 dispositifs répondent à l'objectif 2c :

Les formations qualifiantes de la mesure 2-14 organisées par secteur professionnel et mis en œuvre par la voie de marchés publics. La mesure enregistre un niveau de performance moyen en raison des aléas de la procédure de marchés publics. Un retard de procédure, un recours peut faire échouer un cycle annuel de formation en raison des dates d'examen et de l'enchaînement des parcours.

Mais l'objectif reste surtout tiré par les mesures des dispositifs permanents que sont ceux du RSMA (mesure 2-15), de l'AFPAR (mesure 2-16) et dans une moindre mesure les formations initiales agricole (mesure 2-17).

Le RSMA dont la mission principale est d'insérer dans la vie active les jeunes volontaires ayant échoué dans le parcours scolaire traditionnel augmente ses capacités d'accueil sur des formations plus courtes. Il est ainsi prévu 1446 places de formations représentant 812 223 heures/stagiaires au titre de la programmation 2011 (dont 20% de formations courtes).

Le développement des cursus courts est la conséquence du plan SMA 6000 issu des états généraux de l'outre-mer. Il s'agit pour les futurs bénéficiaires de compléter leur compétences professionnelles, les lacunes scolaires, de redynamiser leur approche du monde de l'emploi par l'acquisition d'expériences professionnelles à travers des chantiers d'application, des stages en entreprise, des préparations aux techniques de recrutement. L'insertion de ces jeunes est davantage orientée vers l'embauche directe mais la poursuite vers un niveau supérieur est encouragée.

L'AFPAR propose une gamme de prestations intégrées comprenant :

- L'accueil et l'information des candidats
- Le conseil et l'orientation



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- La formation professionnelle des stagiaires
- Leur accompagnement psychologique en cours de formation
- L'hébergement, le transport et la restauration
- Le suivi et l'aide à l'insertion en emploi.

De nouvelles formations sont programmées en 2011 (9 formations nouvelles agréées sur 13 nouvelles proposées) et l'ensemble des produits concernent 2 621 bénéficiaires.

Les formations dispensées par les Maisons familiales et rurales sont à la fois générales et professionnelles et concernant le secteur agricole. Ces formations sont inscrites au tableau des cycles de formation professionnelle du Ministère de l'Agriculture.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2c : accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification)								
Nombre de bénéficiaires	Programmé	4 950	4 479	4 604	5 137	5 338		24 508
	Réalisé	77	2 419	3 909	2 442			8 847
	Objectif	9 200/an						
	Situation de référence	9 000/an						
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	2 557 284	2 614 450	3 401 318	2 908 257	2 342 768		13 824 077
	Réalisé	27 310	1 511 019	1 146 192	1 423 802			4 108 323
	Objectif	1 200 000/an						
	Situation de référence	1 100 000/an						

Indicateurs de résultat (objectif 2c : accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification)								
Taux de réussite	Programmé							
	Réalisé	73%	73%	75%	73%			
	Objectif	60% en 2006						
	Situation de référence	60% en 2013						



Objectifs 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs

L'illettrisme touche à La Réunion une partie importante de la population, population adulte mais aussi, plus paradoxalement, la jeunesse, alors que les taux de scolarisation et de réussite au baccalauréat sont aujourd'hui proches de ceux de la métropole. C'est pourquoi il convient d'enrayer ce phénomène par des dispositifs adaptés à la structure sociologique des catégories concernées.

Par ailleurs, même si des améliorations pour la scolarisation des jeunes handicapés ont été réalisées, les efforts pour l'insertion de ces personnes doivent être renforcés, notamment par des formations adaptées.

Enfin les initiatives engagées dans le cadre du précédent programme pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent se poursuivre et évoluer sous forme d'actions à destination des acteurs et décideurs.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 2d au 31/12/2011:

Les principaux domaines d'intervention du FSE au titre de l'objectif 2d sont :

La lutte contre l'illettrisme, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre l'échec scolaire.

Le FSE tient une place majeure dans les politiques de lutte contre l'illettrisme à La Réunion. Les priorités communautaires, nationales et locales ont été traduites dans un Plan Régional de Prévention et Lutte contre l'Illettrisme signé le 28 août 2007. Le plan prévoit en effet, pour les publics hors-système scolaire, de réduire de 10% le nombre de jeunes et d'adultes repérés en difficulté à partir des évaluations de fin de formation et, à terme, à partir de l'enquête régionale menée par l'INSEE en 2013. Il apparaît d'ores et déjà que la tranche d'âge des 44 ans et plus est la plus touchée par le problème. Mais on dénombre tout de même 46 % d'illettrés chez les 16-44 ans. Il y a deux ans, dans le cadre des Journées d'Appel de Préparation à la Défense, les évaluations avaient montré que 22 % des jeunes Réunionnais rencontraient des difficultés de lecture contre 11 % seulement en métropole.

C'est dans ce contexte qu'ont été mis en place les Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme. Présents dans les quatre bassins d'emploi de l'île, ils visent à améliorer les compétences en savoirs de base (lecture, écriture, communication orale et mathématiques) des adultes sortis du système scolaire et ne maîtrisant pas le socle commun de connaissances et de compétences nécessaires à l'épanouissement.

A ce titre, les missions d'appui à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme, conduites par le CARIF-OREF, ont été soutenues. Orientées essentiellement vers la coordination des actions dans ce domaine, ces programmes d'actions visent notamment à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des publics illettrés, à professionnaliser les acteurs et à impulser la communication et l'information.

Il est à noter la poursuite de l'action FLO8 destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuses de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 120 places sont proposées aux femmes au titre de la programmation 2011.

Enfin, les actions d'accompagnement scolaire ont été programmées en 2010. Mis en œuvre au sein des Contrat Locaux d'Accompagnement Scolaire, cet accompagnement vise la réussite scolaire et sociale des enfants et des jeunes par une aide adaptée et des stratégies diversifiées en réponse à leurs besoins, lacunes et difficultés particulières. Sont développées au sein de ces dispositifs, des activités à visée pédagogique afin d'amener les enfants à élargir leurs centres d'intérêt et des activités méthodologiques visant à renforcer le processus d'apprentissage.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2d : promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs)								
Nombre de bénéficiaires	Programmé	1	2	9	7	4 500		4 519
	Réalisé	336	177		185			698
	Objectif	10 sur 2007-2013						
	Situation de référence	6 sur 2000-2006						
Nombre d'heures stagiaires	Programmé	183 300	759 432	513 365	1 213 970	1 425 060		4 095 127
	Réalisé	112 414	63 782		68 330			244 526
	Objectif	1 160 000 / an						
	Situation de référence	1 100 000 / an						

Indicateurs de résultat (objectif 2d : promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs)								
Diminution du taux d'illettrisme	Programmé							
	Réalisé							
	Objectif	13%* en 2006						
	Situation de référence	16%* en 2013						
Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif	Programmé							-
	Réalisé	35%	36%		45%			
	Objectif	63% sur 2007-2013						
	Situation de référence	60% sur 2000-2006						

Dans certains cas, les écarts entre programmé et réalisé sont dus à des différences d'unité de comptabilisation (ex : le nombre de bénéficiaires en tant que structure dans un cas et les individus destinataires des actions de la structure dans d'autres cas)



Objectif 2e : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences les salariés au marché du travail

L'évolution différenciée des secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) à La Réunion rappelle combien il importe d'agir sur les compétences des salariés afin de mieux gérer et anticiper les changements. La formation tout au long de la vie est un impératif pour permettre à la population active en emploi de rester compétitive et de se maintenir sur le marché du travail.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2e au 31/12/2011 :

L'adaptation des salariés aux mutations économiques se décline au titre de la mesure 2-22 par un programme de formation intra-entreprise artisanale. Il vise à accompagner les entreprises dans leur activité sur des aspects où des difficultés sont constatées. Notamment sur le champ technique. L'entreprise est ainsi mieux armée pour améliorer sa viabilité et son empreinte dans le tissu économique réunionnais.

En matière de validation des acquis de l'expérience, les missions du CARIF-OREF en matière de structuration par l'information et la communication des professionnels ont été soutenues par le FSE. Ces actions se déclinent de la manière suivante :

- Professionnalisation des opérateurs
- Appui technique aux commanditaires
- Communication concertée sur la VAE

Enfin, la performance économique passe également par l'amélioration des conditions de travail. C'est la raison pour laquelle chaque année un programme de développement de sécurité et de la santé au travail est mis en place. Un projet a été programmé à ce titre en 2011.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Indicateurs de réalisation (objectif 2e : anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail)								
Nombre de bénéficiaires	Programmé	422	640	2 133	1 544	6 476		11 215
	Réalisé	259			82			341
	Objectif	2 500 / an						
	Situation de référence	2 500 / an						
Nombre d'initiatives en faveur du développement local	Programmé			1	1			2
	Réalisé							-
	Objectif	4 sur 2007-2013						
	Situation de référence	0 sur 2000-2006						

Indicateurs de résultat (objectif 2e : anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail)								
Nombre de programme de maintien dans l'emploi	Programmé	2	1	10	6	12		31
	Réalisé	2			5			7
	Objectif	7 sur 2007-2013						
	Situation de référence	5 sur 2000-2006						



3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au niveau de l'axe 2

L'effort 2011 a été concentré sur la prévention du dégageement d'office. Il s'agissait de la première année pleine de certification. L'objectif annuel passait d'un seuil de dégageement d'office de 44 M€ cumulé pour 2010 à 128 M€ cumulé en 2011. L'effort consistait alors à doubler le niveau de certification de l'année précédente, ce qui compte tenu de l'absence de marge prise précédemment rendait l'exercice d'autant plus difficile.

2011, fut aussi l'année d'adaptation des supports du livre de procédures 2007-2013 et de la gestion du système afin de tenir compte des premiers résultats des différents audits menés en 2010 (DG Emploi) et 2011 (CICC). En outre, les modifications de cette nature impliquent toujours un temps d'adaptation et un accompagnement des services chargés de la mise en œuvre des programmes.

Les demandes complémentaires de la DG Emploi pour la clôture du DOCUP 2000-2006 ont aussi nécessité des travaux supplémentaires pour répondre à cette nouvelle exigence.

Cet ensemble de contraintes, dont certaines inattendues, ont nécessité de multiples réunions de coordination, de préparation et de validation.



4. Conformité et concentration

Le tableau suivant permet d'apprécier la cohérence entre les priorités communautaires, le Programme National de Réforme et le programme opérationnel FSE :

Priorités communautaires	Programme National de Réforme	Programme opérationnel FSE Réunion
Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, accroître l'offre de main d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale	Inciter au retour, au maintien dans l'emploi : - lutter contre les inégalités salariales entre les hommes et les femmes - lutter contre toutes les discriminations et l'exclusion	Prise en compte systématique de la dimension femme/homme et des problématiques d'insertion des publics les plus en difficulté dans les cadres d'intervention et dans les actions programmées.
Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises,	La formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours (VAE, DIF...)	Programmation en 2010 des actions en faveur de la Validation des Acquis de l'Expérience, du Droit Individuel à la Formation et de l'Engagement du Développement de l'Emploi et des Compétences.
Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.	Veiller à l'insertion de jeunes dans le monde du travail (développer l'apprentissage et la professionnalisation)	Programmation en 2010 des programmes d'actions dont l'objectif est de poursuivre l'élévation des niveaux de qualification (apprentissage, RSMA...)



5. Assistance technique

0.510 M€ de FSE ont été programmés en 2011 soit un total cumulé programmé de 0.121 M€. Ces dépenses sont relatives à des missions des agents de l'Etat et de la Région intervenant dans la gestion du FSE (ex : réunions de réseau FSE organisées par la DGEFP) mais aussi et c'est nouveau de missions de contrôle de service fait chez l'opérateur LADOM dont le siège et les pièces comptables se trouvent en métropole.

La mesure assistance technique devrait faire l'objet d'une consommation accrue à l'avenir en raison de la nécessité d'un recours à des personnels chargés de la gestion, du suivi et des contrôles du programme.

	M€ cumulé engagé à fin 2011		FSE prévu à la maquette
Assistance technique	0,121	29 %	0,418 M€



6 Approche intégrée FEDER / FSE en faveur des quartiers urbains en difficulté

6.1 Présentation du contexte

Le traitement de la question urbaine est une thématique transversale aux programmes opérationnels FEDER Convergence / FSE / FEADER. Une annexe au PO FEDER Convergence précise les principes directeurs de l'approche intégrée FEDER / FSE :

- l'action en faveur des quartiers prioritaires ne se limite pas aux interventions en matière d'aménagement urbain ;
- certains dispositifs relatifs à l'accompagnement économique et social (soutien aux créateurs de TPE, action de formation) bénéficient aux publics des quartiers prioritaires ;
- cette concentration des crédits sur les quartiers bénéficiant de dispositifs de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) et sur les quartiers appartenant au dispositif de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), liée à un travail en réseau des différents acteurs locaux doit être recherchée.

Dans le cadre d'une extension du marché relatif à l'évaluation à mi parcours de la stratégie intégrée plurifonds et de l'ensemble des programmes européens à la Réunion, le cabinet d'études Ernst & Young a réalisé cette note sur l'approche spécifique de la complémentarité FEDER/FSE en faveur des quartiers urbains en difficulté.

► Les quartiers ZUS, ZRU et ZFU à La Réunion

Sur le territoire français (métropole et Dom), la politique de la ville distingue trois types de zonages urbains : les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), les Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU), les Zones Franches Urbaines (ZFU). Ces zones, créées par la loi du 14 novembre 1996 (Pacte de relance pour la ville), concentrent de fortes difficultés économiques et sociales. Ainsi, il existe :

- 751 quartiers classés en ZUS dont 15 à La Réunion ;
- 416 ZRU sont définies au niveau national dont 9 à La Réunion ;
- 100 Zones Franches Urbaines, dont 2 à La Réunion, ont été créées progressivement, une à Saint-Denis (Le Chaudron, Moufia, Cerf, et une ZFU intercommunal dans l'Est (Saint-André / Bras-Panon / Saint-Benoit).

Quartiers ZUS et ZFU à La Réunion

Commune	Quartiers	ZUS	ZFU
La Possession	ZAC Saint Laurent		
Le Port	ZAC 1 et 2		
Saint-André	La Cressonnière		
Saint-Benoit	Quartier Rive Droite, Bras Fusil		
	Camélias, Vauban		
Saint-Denis	Commune Prima, Domenjod, Cerf		
	La Source, Bellepierre		
	Le Chaudron, Moufia, Sainte Clotilde		
Saint-Leu	Piton Saint Leu		
Saint-Paul	La Saline		
	Plateau Caillou		
Saint-Pierre	Basse Terre, Jolifond		
	Ravine des Cabris, Bois d'Olives		



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

Commune	Quartiers	ZUS	ZFU
Sainte-Marie	Le Verger, La Découverte, Les Gaspards		
Trois bassins	Mont Vert		

Source : Site Internet de la DEAL, www.reunion.equipement.gouv.fr

► Les quartiers CUCS et ACSU à La Réunion

Le contrat urbain de cohésion sociale est le cadre contractuel de la politique de la ville depuis le 1^{er} janvier 2007.

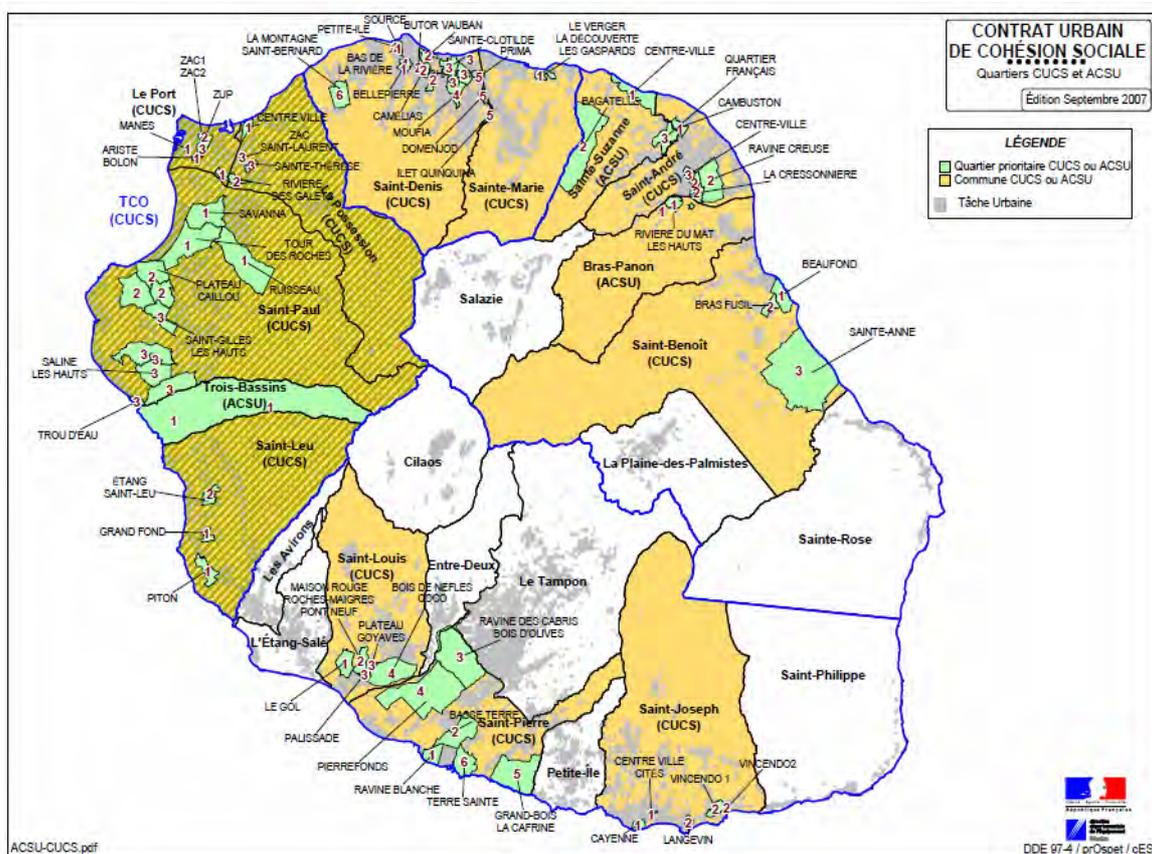
Les actions conduites dans ce cadre sont orientées autour de 5 objectifs prioritaires :

- faciliter le développement économique et l'accès à l'emploi,
- améliorer l'habitat et le cadre de vie,
- accompagner la réussite éducative et l'égalité des chances,
- favoriser la citoyenneté et prévenir la délinquance,
- développer la prévention et l'accès à la santé.

Il met en cohérence les dispositifs existants sur le territoire concerné : programme de réussite éducative (PRE), atelier santé ville (ASV), convention de rénovation urbaine, contrat local de sécurité (CLS), opération Ville Vie Vacances (VVV), etc.

A La Réunion, 14 communes et 1 communauté d'agglomération ont signé en 2007 un contrat, CUCS ou ACSU (Action de Cohésion Sociale Urbaine). **41 quartiers** ont été retenus prioritaires, représentant 35 % de la population réunionnaise.

Cartographie des quartiers CUCS et ACSU à La Réunion



Source : Site Internet de la DEAL, www.reunion.equipement.gouv.fr



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

► Les quartiers ANRU à La Réunion

Le Programme National de Rénovation Urbaine s'applique en priorité aux quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS) ou présentant les mêmes difficultés socio-économiques (article 6 de la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine). La majorité des quartiers ANRU sont également classés en ZUS.

Quartiers ANRU La Réunion

Commune	Quartiers	Signature de la convention
Saint-Benoît	Bras Fusil (ZUS)	23 décembre 2004
Le Port	Lepervanche ; Vergès (ZUS)	19 octobre 2007
Saint Pierre	Ravine Blanche (hors ZUS)	19 octobre 2007
		23 novembre 2009
Saint-Denis	Camélias, Vauban, Butor (ZUS)	
		24 novembre 2009
Saint-André	La Cressonnière (ZUS), Ravine Creuse, Mille Roches	

Source : Site Internet de la DEAL, www.reunion.equipement.gouv.fr

Cette note d'étape, qui fait partie intégrante des rapports annuels d'exécution du PO FEDER et du PO FSE, constitue **un premier point d'avancement de l'approche intégrée FEDER / FSE en faveur des quartiers urbains en difficulté à La Réunion**, telle que définie l'annexe du PO FEDER Convergence 2007-2013 précitée.

Cette note repose sur deux principaux travaux :

- la réalisation de plusieurs entretiens avec :
 - o les services instructeurs du PO FSE (Rectorat, Région, DIRECCTE, coordinatrice des secteurs Ouest et Sud de la DEAL),
 - o un animateur ANRU de la ville de Saint-Pierre et un animateur CUCS de la ville de la Saint-Louis,
 - o des opérateurs : Couveuse Réussit, Réunion Active, PLIE Est - CIREST
- une revue documentaire : la cartographie des quartiers ANRU et CUCS et les rapports d'activités des opérateurs, les fiches indicateurs, et les fiches actions.

A la suite d'une rapide présentation des données clés relatives à la complémentarité des mesures FEDER / FSE dans les quartiers prioritaires (1), cette note propose un premier état des lieux des interventions soutenues par le FSE en faveur de ces publics, ainsi que des données et modalités de suivi existantes pour les éclairer (2). Au regard des projets de réglementation pour la prochaine génération des programmes européens en cours de discussion, des préconisations portant sur la mise en œuvre d'un dispositif de pilotage de cette approche intégrée sont enfin formulées (3).



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

6.2 Données clés de la complémentarité des mesures FEDER / FSE dans les quartiers prioritaires à la Réunion

Le champ d'intervention du FEDER Convergence sur la thématique urbaine à La Réunion recouvre quatre mesures du PO. Instruites par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et le Commissariat à l'Aménagement des Hauts, ces mesures recouvrent, au 31 décembre 2011, **un engagement total de 12,3 M€** (soit près de 3% du PO FEDER) et **24 projets d'investissement, dont 94% des crédits engagés et 63% des projets sont réalisés dans les quartiers prioritaires** :

État d'avancement financier et physique des mesures du PO FEDER concernées par la thématique urbaine (31/12/2011)

Mesure	Intitulé	Avancement financier	Réalisations dans les quartiers prioritaires
- Mesure 3.08	- Revitalisation des centres-villes et densification urbaine autour des pôles d'échanges	- 3,7 M€ de crédits programmés (53% de la maquette)	- La totalité des projets (3/3) est conduite dans les quartiers prioritaires (Commune du Port - Réhabilitation des espaces publics et des rues commerçantes et commune de Saint-Pierre - Etudes et travaux dans les espaces publics)
- Mesure 3.09	- Structuration des bourgs ruraux	- 1,1 M€ de crédits programmés (31%) dont 735 K€ dans les quartiers	- Peu de projets (3/11) dans les quartiers prioritaires (Communes de Saint-Louis et de Saint-Joseph)
- Mesure 3.10	- Équipements et aménagements de proximité	- 3,6 M€ de crédits programmés (89%),	- La totalité des projets (6/6) est conduite dans les quartiers prioritaires (la Possession, Saint-Pierre, le Port)
- Mesure 3.11	- Restructuration urbaine des quartiers sensibles	- 3,9 M€ de crédits programmés (31%)	- La totalité des projets (3/3) est conduite dans les quartiers prioritaires (Saint-André, SEMAC, et le Port)

Source : Ernst & Young, sur la base des données Présage transmis par l'AGILE

En complément des réalisations du PO FEDER précitées (et à certains dispositifs du FEADER), le périmètre global des interventions cofinancées par l'Europe en faveur des quartiers prioritaires doit également inclure environ 2/3 du PO FSE - soit un nombre très significatif¹ de 32 mesures sur 45 - qui comprennent, à un degré plus ou moins prégnant, des actions réalisées dans les quartiers prioritaires :

Niveau de contribution des mesures du PO FSE à la thématique urbaine

Type de mesure	Nombre de mesure
- Mesures se traduisant par des réalisations notables dans les quartiers sensibles	15
- Mesures pouvant se traduire par des réalisations dans les quartiers sensibles	17
- Mesures ne se traduisant pas (ou de manière très marginale) par des réalisations les quartiers sensibles	13

¹ Le nombre des mesures du PO FSE ayant un impact dans les quartiers prioritaires surpasse largement celui initialement envisagé dans l'annexe relative aux dispositions particulières concernant le traitement de la question « urbaine » dans le PO FEDER Convergence 2007-2013 à La Réunion, qui ne recensait que les dispositifs suivants : les aides à la mobilité des étudiants et des demandeurs d'emplois (mesures 1.15, 1.16, 1.17) ; les Projets d'Initiative Locale (mesure 2.01) ; l'accompagnement à la création d'entreprise par les publics en difficulté (2.03) ; les Plans Locaux d'Insertion par l'Économie (2.07) ; et enfin, les actions de soutien scolaire en direction des enfants scolarisés en difficulté (2.21).



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

Source : Entretiens avec les services instructeurs du PO FSE

Le tableau récapitulatif suivant présente, pour l'ensemble des mesures du PO FSE, le niveau de leur contribution à la thématique urbaine. Le niveau de prise en compte de la dimension « urbaine » par les mesures du PO FSE est indiqué comme suit :

Fort	Moyen	Nul
------	-------	-----

Niveau de contribution des mesures de l'axe 1 à la thématique urbaine

N°	Mesure	Service instructeur	Impact de la mesure sur la thématique urbaine
Axe 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle			
Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants			
1-01	Formation favorisant l'émergence de secteurs nouveaux, des pôles de développement et l'accompagnement des grands projets	REGION	
1-02	Atelier de Pédagogie Personnalisée (AAP)	DTEFP	
1-03	Dispositif régional d'aide en faveur des étudiants de haut niveau	DRRT	
1-04	Structurer une offre de formation innovante	REGION	
1-05	Modernisation du service public de l'emploi	DTEFP	
1-06	Transnationalité et expérimentation sur problèmes concrets	DTEFP	
1-07	Structuration et développement des services à la personne	DTEFP	
1-08	Accompagner le développement du secteur social par la formation	REGION	
1-09	Formation initiale EAM	DTEFP	
1-10	Consolidation de l'emploi scientifique	DRRT	
1-11	Accompagner le développement de secteur sanitaire par la formation	REGION	
Ingénierie de formation			
1-12	Améliorer la définition des cursus de formation	REGION	
1-13	Développer les missions d'analyse des besoins et améliorer la lisibilité de l'offre de formation	DTEFP	
1-14	Dynamiser l'ingénierie de la commande publique de formation	DTEFP	
Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale			
1-15	Mobilité des étudiants	DEPARTEMENT	
1-16	Mobilité des demandeurs d'emploi	DEPARTEMENT	
1-17	Dispositif de mobilité en faveur des demandeurs d'emploi	DTEFP	
1-18	Allocation de scolarité des étudiants	DEPARTEMENT	
1-19	Développer l'apprentissage des langues étrangères	REGION	
Assistance technique			
1-20	Assistance technique FSE	AGILE	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013

Rapport Annuel 2011

Niveau de contribution des mesures de l'axe 2 à la thématique urbaine

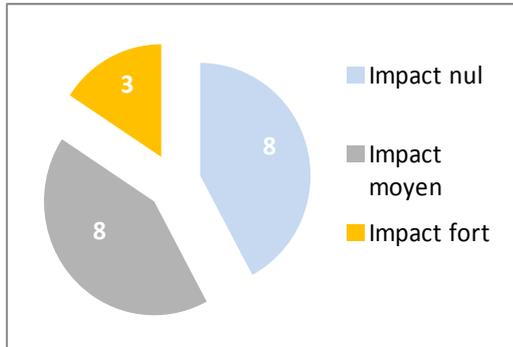
N°	Mesure	Service instructeur	Impact de la mesure sur la thématique urbaine
Axe 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active			
Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée			
2-01	Construire une offre adaptée aux besoins et capacités des publics	REGION	
2-02	Actions individuelles et collectives en faveur des publics les plus en difficulté	REGION	
2-03	Accompagner la création d'entreprise par les publics en difficulté	DTEFP	
2-04	Formation et accompagnement pour l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires des minima sociaux et des contrats aidés	DTEFP	
2-05	Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement	DTEFP	
2-06	Favoriser le développement et la structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire	DTEFP	
2-07	PLIE	DTEFP	
2-08	Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et l'emploi	RECTORAT	
2-09	Appui social individualisé	DTEFP	
2-10	Aide au retour à l'emploi et/ou accompagnement des jeunes en difficulté	DTEFP	
2-11	Prestations en faveur des demandeurs d'emploi	DTEFP	
2-12	Insertion par l'activité économique	DTEFP	
Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage			
2-13	Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage	REGION	
Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification			
2-14	Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	REGION	
2-15	RSMA	DTEFP	
2-16	Formation Professionnelle des adultes	REGION	
2-17	Formations initiales au métier agricole	DTEFP	
Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs			
2-18	Agir pour la diversité et contre les discriminations	DTEFP	
2-19	Action en faveur de la mixité/égalité	DTEFP	
2-20	Lutte contre l'illettrisme	DTEFP	
2-21	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	RECTORAT	
Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail			
2-22	Adapter les compétences des salariés aux mutations économiques	REGION	
2-23	Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences + Droit individuel de Formation	DTEFP	
2-24	Agir sur le développement des compétences	DTEFP	
2-25	Validation des Acquis de l'Expérience	DTEFP	
2-26	Formation en milieu rural	REGION	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

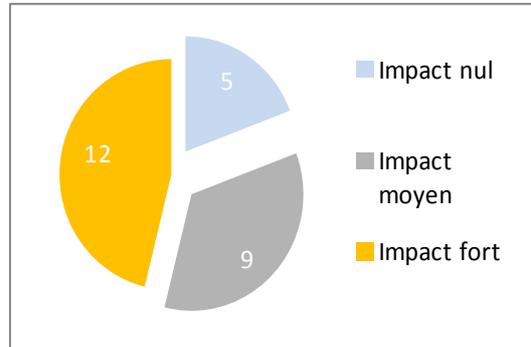
La majorité (65%) des mesures du PO FSE recouvrant une dimension « urbaine » s'inscrit *logiquement* dans le cadre d'intervention de l'axe 2 qui vise à renforcer la cohésion sociale et à poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active :

Contribution de l'axe 1 à la dimension urbaine



- ▶ **Exemple de mesures :** Atelier de Pédagogie Personnalisée (1.02), Structuration et développement des services à la personne (1.07), Accompagnement du développement du secteur social par la formation (1.08)

Contribution de l'axe 2 à la dimension urbaine



- ▶ **Exemple de mesures :** Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement (2.05), Prestations en faveur des demandeurs d'emploi (2.11), RSMA (2.15)

Au final, si les réalisations FEDER / FSE en faveur des quartiers prioritaires sont prégnantes et leur complémentarité effective, l'absence de consolidation des données permettant d'éclairer cette articulation, ne permet pas, à ce jour, de connaître la contribution globale de l'Union européenne à cette thématique urbaine.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

6.3. Premier état des lieux des interventions soutenues par le FSE en faveur des quartiers prioritaires, et des données de suivi existantes

Les données existantes permettant de qualifier les publics ciblés par la thématique urbaine sont nombreuses, quoique provenant de sources disparates, qu'il conviendra de consolider dans le cadre de la présente programmation européenne ou de la prochaine (2014-2020).

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de suivi de l'approche intégrée FEDER / FSE en faveur de la population des quartiers prioritaires, deux sources principales d'information paraissent particulièrement fiables et pertinentes :

- d'une part, l'INSEE-Réunion, en lien avec les acteurs de la politique de la ville à La Réunion (source 1),
- et d'autre part, les organismes de formation et opérateurs du PO FSE (source 2).

Les services instructeurs du programme, quant à eux, ne suivant pas spécifiquement les projets cofinancés par le FSE et localisés dans les quartiers prioritaires, ne disposent pas de données permettant de les quantifier.

Un travail de reconstitution de ces dernières est toutefois probablement possible comme l'illustre le travail ci-dessous effectué par le Rectorat :

Exemple de bonne pratique : la reconstitution a posteriori de la complémentarité FEDER / FSE par un service instructeur

Sur la base de la cartographie des quartiers ZUS et CUCS, le Rectorat, service instructeur de la mesure 2.21 visant à prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion, a identifié les actions des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) localisées dans les quartiers prioritaires :

ACTIONS 2010-2011 - CLAS - EN ZONES URBAINES SENSIBLES						
Commune	Localisation	Nom établissement	Classement Territoire prioritaire Education prioritaire	Effectifs prévisionnels enfants	Effectifs prévisionnels intervenants	Heures aide aux devoirs/semaine/ enfant
La Possession	Ste-Thérèse	Collège Jean Albany	ZUS - CUCS	20	1	6h
	St Laurent	Ecole Jean Jaurès	ZUS - CUCS - RAR	45	3	6h
		Ecole André Malraux	ZUS - CUCS	60	4	6h
St Denis	Moufia	Clg les Deux Canons	ZUS - RAR	90	9	8h
	Moufia	Ecole Herbinière Lebert	ZUS - CUCS	40	4	6h
	Moufia	Ecole Les Badamiers	ZUS - CUCS	50	5	6h
	Moufia	Ecole Les Eglantines	ZUS - CUCS	20	2	6h
	Moufia	Ecole Les Bancouliers	ZUS - CUCS	70	7	6h
	Chaudron	Clg Les Alizés	ZUS	60	6	6h
	Chaudron	Clg du Chaudron	ZUS - RRS	60	6	6h
	Chaudron	Clg Les Alizés	ZUS	80	8	8h
	Chaudron	Clg F. Mahé de la Bourdonnais	ZUS - CUCS - RAR	70	7	8h
	Chaudron	Ecole Cité Michel Debré	ZUS - CUCS - RRS	60	6	6h
	Chaudron	Ecole Damase Legros	ZUS - CUCS - RAR	60	6	6h
	Chaudron	Ecole Les Lilas	ZUS - CUCS - RAR	40	4	6h
	Chaudron	Ecole Jean Baptiste Bossard	ZUS - CUCS - RRS	40	4	6h
	Montgaillard	Clg Montgaillard	ZUS - CUCS - RAR	100	11	
	Domenjod	Ecole Domenjod	ZUS - CUCS	40	4	6h
	Camélias	Ecole Candide Azéma B	ZUS - CUCS - RAR	20	2	6h
	Trinité	Ecole Henry Dunant	ZUS - CUCS - RAR	40	2	8h
	La Source	Ecole Gabriel Macé	ZUS - CUCS	40	2	3h
	14 écoles et 7 collèges			21 ZUS	1105	103

Source : Rectorat de La Réunion, juillet 2011

Enfin, certaines données manquantes (ou données primaires), relatives au contexte d'intervention et aux résultats des projets cofinancés par le FSE dans les quartiers prioritaires, pourraient être reconstituées par la réalisation d'une étude 2012 (source 3).



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

► Source 1 : les données statistiques de l'INSEE-Réunion (indicateurs de contexte)

En collaboration avec les partenaires locaux, et notamment la Délégation régionale interservices à la ville (Driv) et le Centre de Ressources Cohésion Sociale Urbaine de la Réunion (CRSUR), l'INSEE a publié en août 2010 **une étude statistique sur les 38 quartiers prioritaires à La Réunion**. A l'exception du revenu médian par unité de consommation et de la densité de l'offre de soins médicaux, non disponibles à La Réunion, l'ensemble des données permettant de renseigner les indicateurs retenus par l'INSEE au niveau national pour qualifier ces quartiers, a pu être collecté. La comparaison avec la zone géographique NUTS 3 (recouvrant l'île de La Réunion) est également réalisée, permettant de juger de la valeur ajoutée de l'approche intégrée FSE / FEDER :

Thème	Nom de l'indicateur	Unité	Cucs Réunion	La Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25 - 64 ans)	%	34	29
Emploi	Indicateur d'activité (25 - 64 ans)	%	65	66
Emploi	Part des ouvriers et employés parmi les salariés	%	78	74
Population	Population des ménages	nombre	240 800	713 700
Population	Part de la population de moins de 18 ans	%	32	31
Population	Part des grands ménages (plus de 5 personnes)	%	10	9
Population	Densité de population	hab/km ²	1 193	285
Habitat	Résidences principales	nombre	77 800	228 900
Habitat	Part des HLM dans les résidences principales	%	36	18
Revenus	Part de ménages à bas revenus	%	45	39
Revenus	Difficultés sociales des jeunes (18 - 24 ans)	%	56	52
Revenus	Taux de bénéficiaires de la CMUC	%	48	44
Éducation	Retard scolaire en 6 ^{ème}	%	4	4

Au final, cette publication recouvre deux principaux écueils :

- d'une part, son caractère apériodique, qui ne permet de comparaison annuelle : les partenaires locaux (Driv et CRSUR) disposent toutefois de ces données et pourront les reconstituer a posteriori ;
- et d'autre part, l'absence de certains indicateurs qui paraissent pertinents pour le suivi de l'approche intégrée FEDER / FSE, notamment sur les thématiques de l'emploi (création d'entreprises, taux de sinistralité des entreprises, etc.) et de la formation (taux de la population ayant une formation supérieure, taux de la population ayant suivi une formation continue, etc.) : les partenaires locaux doivent néanmoins disposer de ces données.

► Source 2 : les opérateurs du PO FSE (indicateurs de réalisation et de résultat)

Certains bénéficiaires intermédiaires (PLIE, opérateurs de la création d'entreprises, etc.), ainsi que des partenaires financiers présents dans les quartiers (Driv, ACSE, Chambre des métiers, Caisse des Dépôts, Rectorat) disposent de données de réalisation et de résultat suffisamment fiables, et reconstituables, pour éclairer, en partie, la contribution du FSE à la thématique urbaine.

Toutefois, dans la plupart des cas, la disponibilité de ces données reste à confirmer, comme le précise le tableau d'analyse ci-dessous, qui présente, par axe, l'avancement financier des mesures se traduisant par des réalisations notables (code couleur orange) ou plus marginales (code couleur gris) dans les quartiers, les données existantes pour qualifier ces dernières, ainsi que leurs sources et disponibilités.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

Axe 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité

N°	Intitulé de la mesure	Avancement financier (31 déc.)	Indicateurs de réalisations / de résultats	Source (<i>disponibilité</i>)
1-01	Formation favorisant l'émergence de secteurs nouveaux	- 28,3 M€ de programmés (71,9%)	- Bénéficiaires de formation par secteur d'activité - BTP, TIC, tourisme, etc. (nb) - Taux d'insertion à l'issue des formations	- Organismes de formation <i>(disponibilité à confirmer)</i>
1-02	Atelier de Pédagogie Personnalisée (AAP)	- 5,2 M€ de programmés (59,9%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires accueillis dans les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (%)	- Prestataires dans le cadre du marché 2010 <i>(disponibilité à confirmer)</i>
1-04	Structurer une offre de formation innovante	- 6,2 M€ de programmés (82,9%)	- Actions d'insertion et de formation à destination des jeunes en difficultés et de la population carcérale issus des quartiers (nb)	- Chambre des métiers <i>(disponibilité à confirmer)</i>
1-07	Structuration et développement des services à la personne	- 0,3 M€ de programmés (51%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une formation dans le domaine des services à la personne (%)	- ARVISE / SARL DYNAMIQUE / Services de la CCI <i>(disponibilité à confirmer)</i>
1-08	Accompagner le développement du secteur social par la formation	- 19,4 M€ de programmés (139,3%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une formation dans le domaine social (%) - Bourses du secteur social attribuées à des personnes résidant dans les quartiers (nb)	- L'ARVISE, l'École des métiers d'aide à la personne (EMAP), l'institut régional du travail social, <i>(disponibilité à confirmer)</i>
1-09	Formation initiale EAM	- 2,5 M€ de programmés (76%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une formation initiale aux métiers de la mer (%)	- École Maritime et Aquacole – AGEMAR <i>(disponibilité à confirmer)</i>
1-11	Accompagner le développement de secteur sanitaire par la formation	- 16,9 M€ de programmés (89,4%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une formation dans le domaine sociale (%)	- IFSI <i>(disponibilité à confirmer)</i>
1-15	Mobilité des étudiants	- 1,2 M€ de programmés (71,5%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une aide complémentaire à la mobilité (%)	- Département <i>(disponibilité à confirmer)</i>
1-16	Mobilité des demandeurs d'emploi	- 12,4 M€ de programmés (67,5%)	- Part des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires en mobilité (%)	- CNARM/ Département <i>(disponibilité à confirmer)</i>
1-17	Dispositif de mobilité en faveur des demandeurs d'emploi	- 40,8 M€ de programmés (76,5%)		- LADOM <i>(disponibilité à confirmer)</i>
1-18	Allocation de scolarité des étudiants	- 1,8 M€ de programmés (50,8%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une aide complémentaire à la mobilité (%)	- Département <i>(disponibilité à confirmer)</i>



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

Axe 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

N°	Intitulé de la mesure	Avancement financier (31 déc.)	Indicateurs de réalisations / de résultats	Source (<i>disponibilité</i>)
2-01	Construire une offre adaptée aux besoins et capacités des publics	- 11,4 M€ de programmés (37,1%)	- Batterie d'indicateurs existants : <i>cf. rapports d'activité annuels des PLIE et les tableaux de reporting quantifiant le nombre de bénéficiaires finaux</i>	- PLIE (<i>données disponibles, historicité</i>)
2-02	Actions individuelles et collectives en faveur des publics les plus en difficulté	- 3,5 M€ de programmés (34,3%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant du programme de formations de remise à niveau et de redynamisation sociale (%)	- Organismes de formation (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-03	Accompagner la création d'entreprise par les publics en difficulté	- 4,3 M€ de programmés (84,7%)	- Porteurs de projet développant leur activité entrepreneuriale en ZFU ou dans les quartiers prioritaires - Créateurs d'entreprises en ZFU ou dans les quartiers prioritaires, ayant été accompagnés par un or - Bénéficiaires du dispositif NACRE, parcours d'accompagnement à la création d'entreprises (<i>Caisse des Dépôts</i>)	- PLIE (<i>données disponibles, historicité</i>) - Réunion active / Réussit couveuse / Réunion entreprendre / AD2R/ ADIE / BG Guyane (<i>données disponibles, historicité</i>) - Direction régionale de la Caisse des Dépôts (<i>données disponibles, historicité</i>)
2-04	Formation et accompagnement pour l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires des minima sociaux et des contrats aidés	- 6,9 M€ de programmés (84,5%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'un contrat aidés (%=	- Agence Départementale d'Insertion / GIP-FCIP de l'Académie de la Réunion (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-05	Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement	- 2,6 M€ de programmés (100%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant (%)	- ONF / Cœur vert (<i>disponibilité à confirmer</i>) - Direction régionale de la Caisse des Dépôts (financement de l'insertion par l'activité économique – IAE)
2-06	Favoriser le développement et la structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire	- 0,2 M€ de programmés (45,8%)	- A déterminer	- Maison de l'ESS (<i>disponibilité à confirmer</i>) - Direction régionale de la Caisse des Dépôts (financement des structures de l'ESS)
2-07	PLIE	- 5,6 M€ de programmés (61,2%)	- Batterie d'indicateurs existants : <i>cf. rapports d'activité annuels des PLIE et les tableaux de reporting quantifiant le nombre de bénéficiaires finaux</i> - Bénéficiaires du service d'amorçage des projets (<i>Direction régionale de la Caisse des Dépôts</i>)	- PLIE Ouest, PLIE Nord, PLIE Est, PLIE Sud - Association Locale d'Insertion par l'Économie / Chambre de commerce (<i>disponibilité à confirmer</i>) - Directions régionales de la Caisse des Dépôts (<i>données disponibles, historicité</i>)
2-08	Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et l'emploi	- 0,4 M€ de programmés (40,6%)	- Personnes en parcours d'insertion résidants dans les quartiers (nb) : <i>cf. en annexe la tableau reconstitué par le Rectorat</i>	- Rectorat (<i>données disponibles, à reconstituer</i>)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

2-11	Prestations en faveur des demandeurs d'emploi	- 1,6 M€ de programmés (99,8%)	- Personnes sous contrat d'autonomie (nb) : <i>un contrat de ce type, dédié aux quartiers, va être prochainement mis en place</i>	- ACSE / Driv / <i>DIRRECTE (disponibilité à confirmer)</i>
2-13	Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage	- 50,2 M€ de programmés (74,2%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers en apprentissage (%)	- CFA / Chambre de commerce et d'industrie / Université / CREPS / EPLEFPA de Saint Joseph (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-14	Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	- 18,3 M€ de programmés (46,5%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers bénéficiant d'une formation professionnelle dans le cadre du PRDF de la Région (%=	- Organismes de formation (<i>disponibilité à confirmer</i>) - Formanoo (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-15	RSMA	- 23,1 M€ de programmés (63,6%)	- Jeunes formés par le RSMA (nb), taux d'insertion dans la vie active à l'issue de cette formation (%), taux de bénéficiaires trouvant un emploi (%) : <i>cf. convention signée le 16 juillet 2010 par le sous-préfet chargé de mission « cohésion sociale et jeunesse » et le chef de corps du RSMA pour représenter, informer les jeunes et réaliser des chantiers d'application du RSMA dans les quartiers</i>	- RSMA (<i>disponibilité depuis 2010, antériorité à confirmer</i>)
2-16	Formation Professionnelle des adultes	- 69,8 M€ de programmés (90,5%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers en formation à l'AFPA (%)	- AFPA (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-17	Formations initiales au métier agricole	- 3,6 M€ de programmés (83,8%)	- Enfants descolarisés bénéficiaires de cette mesure habitant dans les quartiers prioritaires (nb)	- Maison Familiale Rurales de Saint-Pierre (<i>données disponibles</i>) - Autres MFR hors des quartiers prioritaires / Institut Rural d'Éducation et d'Orientation (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-18	Agir pour la diversité et contre les discriminations	- 0,3 M€ de programmés (11,5%)	- Personnes handicapées bénéficiaires de cette mesure habitant les quartiers prioritaires (nb)	- Fiabiliser Transmettre Mobiliser – FTM / ARVISE (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-19	Action en faveur de la mixité/égalité - mainstreaming	- 0,9 M€ de programmés (46,8%)	- Femmes bénéficiaires de cette mesure habitant les quartiers prioritaires (nb)	- Fiabiliser Transmettre Mobiliser – FTM (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-20	Lutte contre l'illettrisme	- 7,6 M€ de programmés (60,1%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers bénéficiant d'une action de lutte contre l'illettrisme (%)	- CARIF-OREF (<i>données disponibles, à reconstituer</i>)
2-21	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	- 2,2 M€ de programmés (44,6%)	- Enfants bénéficiaires (nb) / Intervenants (nb) / Heures d'accompagnement des enfants par semaine (nb) : <i>cf. en annexe la tableau reconstitué par le Rectorat</i>	- Rectorat (<i>données disponibles, à reconstituer</i>)
2-22	Adapter les compétences des salariés aux mutations économiques	- 2,5 M€ de programmés (100%)	- A déterminer	- OPCA (<i>disponibilité à confirmer</i>)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

2-23	Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences + Droit individuel de Formation	- 5,6 M€ de programmés (72,9%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers bénéficiant d'un DIF (%)	- OPCA (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-25	Validation des Acquis de l'Expérience	- 0,7 M€ de programmés (32,2%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers bénéficiant d'une VAE (%)	- CARIF-OREF (<i>disponibilité à confirmer</i>)

Sur la base de ce premier travail, **un groupe de travail** pourra être constitué, rassemblant les services instructeurs et les principaux opérateurs et organismes de formation concernées par ces mesures, afin de valider la disponibilité des données existantes, pour l'ensemble du PO FSE.

► Source 3 : Collecte des données manquantes

A partir de cet état des lieux, une rapide étude permettant de compléter et d'améliorer les données validées comme étant disponibles lors du groupe de travail, pourrait être lancée. Il s'agirait ainsi de disposer d'un socle minimum de données pour identifier les effets leviers du FEDER / FSE dans les quartiers prioritaires, et de fournir des éléments d'analyse en vue de la préparation de la programmation 2014-2020. Pour ce faire, la prestation pourra s'articuler autour de plusieurs étapes :

- **Étape 1 : Amélioration des données disponibles** : compléter et fiabiliser les données disponibles par traitement statistique, via la réalisation d'enquête auprès des entreprises réunionnaises et notamment d'échantillonnage, de correction de biais et d'extrapolation des données
- **Étape 2 : Premières analyses des effets leviers de l'approche intégrée FEDER / FSE** sur l'emploi et l'activité des quartiers prioritaires (analyse par secteur économique, type d'emplois créés, zones d'emplois, profil des entreprises créatrices d'emplois dans les quartiers)
- **Étape 3 : Analyse prospective** : les conclusions de cette étude, en identifiant les leviers les plus performants, devront permettre de dégager des pistes d'optimisation de l'effet des Pos FEDER et FSE sur l'activité et l'emploi dans les quartiers prioritaires, et serviront ainsi de base de travail pour la conception des programmes 2014-2020.

6.4. Préconisations du cabinet d'études

Le **choix des indicateurs à retenir** pour suivre les réalisations et résultats de l'approche intégrée FEDER / FSE dans les quartiers prioritaires, devra être particulièrement **pragmatique** (sélection d'un choix restreint d'indicateurs clés, adossé à un pilotage fort des partenaires et opérateurs locaux).

Dans ce contexte, **un certain nombre de recommandations** permettant de constituer et de pérenniser le système de suivi de l'approche intégrée FEDER / FSE au service du développement des quartiers sensibles, peut être formulé :

Ces recommandations sont présentées par ordre chronologique de mise en œuvre :

N°	Recommandations
1.	Diffuser largement la cartographie des quartiers CUCS et ANRU aux services instructeurs du FSE et les sensibiliser sur les complémentarités / synergies existantes avec le FEDER
2.	Recenser de manière exhaustive les opérateurs concernés par la mise en œuvre de projet FSE dans les quartiers prioritaires
3.	Approfondir les travaux réalisés dans le cadre de cette note d'étape : <ul style="list-style-type: none">■ Constituer des groupes de travail pour valider la disponibilité des données existantes, pour l'ensemble du PO FSE et stabiliser les modalités de pilotage de l'approche intégrée FEDER / FSE (rôle de chacun des acteurs, fréquence de remontée des données, comité de pilotage dédié, etc.■ Réalisation d'une étude pour compléter et améliorer les données disponibles



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2011

4.	<p>Déployer les modalités de pilotage de la démarche intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Élaborer des annexes aux conventions liant les services instructeurs et les bénéficiaires intermédiaires, contractualisant le renseignement des indicateurs clés définis au préalable■ Favoriser les échanges entre l'ensemble des parties prenantes impliqués dans les quartiers prioritaires, notamment les partenaires financiers (DRIV, services instructeurs, Caisse des Dépôts, ACSE, DIRRECTE, etc.)■ Accroître le rôle de coordination menée par l'AGILE, d'information et d'animation de cette démarche auprès des services instructeurs des POs■ Renforcer l'information, l'accompagnement des services, et le contrôle des données renseignées par les opérateurs
5.	<p>Animer une réflexion autour des options de la démarche intégrée FSE / FEDER, en tenant compte des évolutions du contexte d'intervention d'ici 2013, et notamment la mise en place du PNRU II</p>
6.	<p>Rationaliser la structuration des PO FEDER / FSE 2013-2020, en lien avec les nouvelles orientations de la Commission européenne et renforcer la lisibilité de la stratégie de l'approche intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Préciser les orientations stratégiques de la dimension urbain sur certaines thématiques clés : en matière d'innovation, au travers d'une insertion dans le PO FEDER et le PO FSE du plan d'actions de la SRI■ Construire les maquettes du PO FEDER et du PO FSE suite à l'évaluation finale de la stratégie intégrée
7.	<p>Renforcer l'information et l'animation de la démarche intégrée auprès des porteurs de projet et du grand public :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Mettre en œuvre des démarches d'information et d'animation de proximité dans les CUCS et quartiers ANRU à la Réunion■ Valoriser davantage les réalisations intégrées FSE / FEDER dans les quartiers sensibles■ Adopter une démarche de communication proactive tournée vers le grand public

7. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds FEDER, FSE, FEADER et FEP visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeurs de l'Union européenne - Valoriser des projets exemplaires 	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5/06/08, une nouvelle version a été transmise le 10/07/08. Cette dernière version du plan de communication plurifonds 2007-2013 a été adoptée le 06/02/09 par la Commission (version novembre 2008).

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'actions de communication, un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permet de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.

A ce jour, 23 actions d'informations et de communication sur les 34 prévues dans le plan de communication ont été réalisées, soit un avancement du programme à 68 %.

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'organisation d'une conférence de presse, ➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 1 000 exemplaires ➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE 	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Courrier de diffusion tripartite ➤ Réalisation de 500 clés USB ➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre 2009 à 15h20, le 13 décembre 2009 à 11h30 et le 15 décembre 2009 à 22h30), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre 2009 à 20h00 et chaque séquences individuelles les mercredi et samedi du mois de décembre 2009 à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	<p>Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe</p> 	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes <p>- Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...</p> <p><u>Action réalisée en novembre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 450 parapluies <p>- Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...</p>
	<p>Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)</p>	<p><u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	<p>Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org</p>	<p>Action en cours</p>
3 - Site Internet	<p>Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention</p>	<p><u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 54 documents mis en ligne depuis 2007, ➤ 205 cadres d'intervention étaient en ligne au 6 octobre 2011.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Refonte du site internet www.reunioneurope.org 	<u>Lancement du nouveau site en octobre 2008</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 213 documents mis en ligne (au 6 octobre 2011) ➤ Plus de 22 000 visites (de janvier 2011 à octobre 2011) ➤ 105 407 visiteurs depuis 2007, soit 2928 visiteurs mensuels <u>Action réalisée en novembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation qui a été <u>initiée en 2009</u>
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédures des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (16 679 téléchargements du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2011)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impression de 1000 exemplaires ➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires et intégration au niveau des actes d'engagement
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. A réaliser : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE) 	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur. ➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008, - Participation au tournage des différents sujets et interviews - Diffusion en « prime time » ➤ Partenariat avec un bénéficiaire : l'Association Réusit – couveuse d'entreprises sur un reportage célébrant les 10 ans de l'association. (septembre 2010) ➤ Reportage de 8 mn dans Les Nouveaux Défis, sur « 20 ans de gestion de programmes européens à La Réunion ». (octobre 2010)



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion.➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) <p><u>Action réalisée le 20 octobre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche- Développement- Innovation lors du CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale lors du CNS de novembre 2010. (quatre articles presse dans la PQR locale, un article publié dans le magazine de la Région, quatre reportages vidéo sur internet et un reportage télé)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	<u>Action en cours avec Eller Lubrifiants</u>
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser
	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes. Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009) Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional). Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr .



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés ➤ Réalisation de 17 fiches projet ➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV ➤ Réalisation de 9 fiches-projets pour le 9 mai 2011 (deux articles sur Internet, un reportage télévisé) <p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet) ➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ; - de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...); - de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p>



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

		<p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants) <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE)➤ 1 session sur le FSE pour un bénéficiaire➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI <p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants)➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants) <p>Pour 2011, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Plusieurs sessions de formation de base générale sur l'Europe pour l'Institut de Formation des Ambulanciers, l'Ecole des Sages Femmes, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers...(une dizaine)○ Deux sessions de sensibilisation de la prise en compte de la commande publique en lien avec les Programmes Opérationnels les 25 et 26 octobre 2011 (environ 75 personnes)○ Une journée échange sur les procédures de Gestion le 28 octobre 2011 (environ 95 participants)
--	--	--



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, ➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, ➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009. ➤ 20 ans de l'AGILE, du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010 ➤ Valorisation prioritaire du Séminaire Convergence du 21 au 23 novembre 2011 organisé avant le CNS
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en œuvre
	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action. (réunion du comité de pilotage)
Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre	



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder)➤ Inauguration de lycées et collèges (feder)➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) <p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)➤ Journée de l'Europe "développement du monde agricole dans les hauts de Saint-Paul" le 24 mai 2011 (action de la mairie de Saint-Paul pour valoriser le soutien de l'UE au monde rural et inauguration du chemin Belmont) (deux articles PQR locales le 9 mai et un article le 25 mai 2011)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct. (réunion du comité de pilotage et rédaction du marché en cours)